

Rapport d'activité
2021



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée
Association d'intérêt général à caractère social
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org
01 56 56 62 62



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Édito d'Isabelle Debré, Présidente	4
L'année 2021 en chiffres	6
L'équipe du siège	7

NOS TEMPS FORTS	8
------------------------	---

LES FAITS MARQUANTS DE 2021	12
------------------------------------	----

NOS MISSIONS	23
---------------------	----

Écoute téléphonique	24
Accompagnement thérapeutique individuel	26
Thérapie par les groupes de parole	32
Accompagnement juridique	34
Constitutions partie civile	38
Prévention dans les établissements scolaires	40
Communication et sensibilisation	42

ÉTATS FINANCIERS

Rapport financier	44
Extrait du rapport du Commissaire aux comptes	45

NOS SOUTIENS

Club Entreprise	46
Nos partenaires	47
Nos parrains, marraines et ambassadrice	48
Remerciements	50

ÉDITO D'ISABELLE DEBRÉ, PRÉSIDENTE



Protégeons nos enfants !

Notre association se nomme : « L'Enfant Bleu ». Ne vous y trompez pas, derrière ces mots anodins, c'est bien de crimes dont il s'agit, mais ici les victimes sont des enfants.

2021, seconde année COVID, rythmée par les fluctuations d'une épidémie qui ne voulait pas finir, aura été marquée pour nous, à l'Enfant Bleu, par une augmentation de 51% du nombre d'appels reçus au standard du siège par rapport à l'année précédente.

Face à cette déferlante, nous avons dû réagir et augmenter nos moyens d'action. Nous avons recruté une nouvelle juriste, renforcé notre équipe d'écouter(e)s, ouvert une antenne de l'Enfant Bleu en Isère, étoffé notre équipe de psychologues intervenants en établissement scolaire et créé deux nouveaux groupes de parole.

La qualité de nos bénévoles et de nos professionnels, la qualité des protocoles mis en place, reconnus au plus haut niveau des responsables de la protection de l'Enfance de l'Etat, nous a permis d'obtenir l'agrément national. Dès lors, l'association peut déployer ses interventions dans tous les établissements de notre pays.

Nous avons intégré deux groupes de travail créés par le gouvernement : l'un pour « l'amélioration de la sensibilisation, le repérage et le signalement des violences sexuelles au sein de l'Education nationale », et l'autre, « cellule signal sports » pour faciliter les remontées d'informations relatives aux violences pratiquées dans le milieu sportif.

Au cours du premier confinement, sachant les enfants souvent enfermés avec leur agresseur (80% des maltraitances ont lieu au sein même de la famille), sur une idée de l'agence française Havas Play, nous avons créé un avatar sous forme d'un héros

bleu, afin d'infiltrer le jeu vidéo Fortnite. Chaque joueur pouvait l'ajouter dans son équipe et ainsi tchatter afin de se signaler comme étant maltraité. Sans aucune publicité, 1200 connexions ont eu lieu en moins de trois semaines. Les résultats de cette première mondiale nous ont encouragés à poursuivre dans cette direction.

L'opération Undercover Avatar, conçue, réalisée et déployée gracieusement par Havas Play avec L'Enfant Bleu, a reçu de très nombreux prix, dont celui de la campagne la plus récompensée au monde en 2021. Encore merci à toute leur équipe !

A la suite de cette expérimentation, nous avons créé un groupe de travail transversal : "Les jeux vidéo : un nouveau moyen d'alerte pour les enfants victimes ?" réunissant, plusieurs ministères (Protection de l'enfance, Justice, Intérieur...) Mohamed Bouhafsi, parrain de l'association, le groupe Havas Play, les éditeurs de jeux vidéo... L'objectif de ce groupe est de mettre en évidence les risques mais également les bénéfices que pourraient apporter les jeux en ligne, afin de faire évoluer la législation pour permettre une meilleure protection des enfants en danger.

L'association s'est aussi portée partie civile dans 8 procès d'assises en 2021. En constatant les dysfonctionnements dans ces affaires et ceux observés dans les situations des victimes accompagnées par l'association, aidés par l'expérience de nos avocats, nous avons élaboré une liste de 10 propositions, visant une meilleure protection de l'enfance en danger, à destination de tous les candidats à l'élection présidentielle 2022.

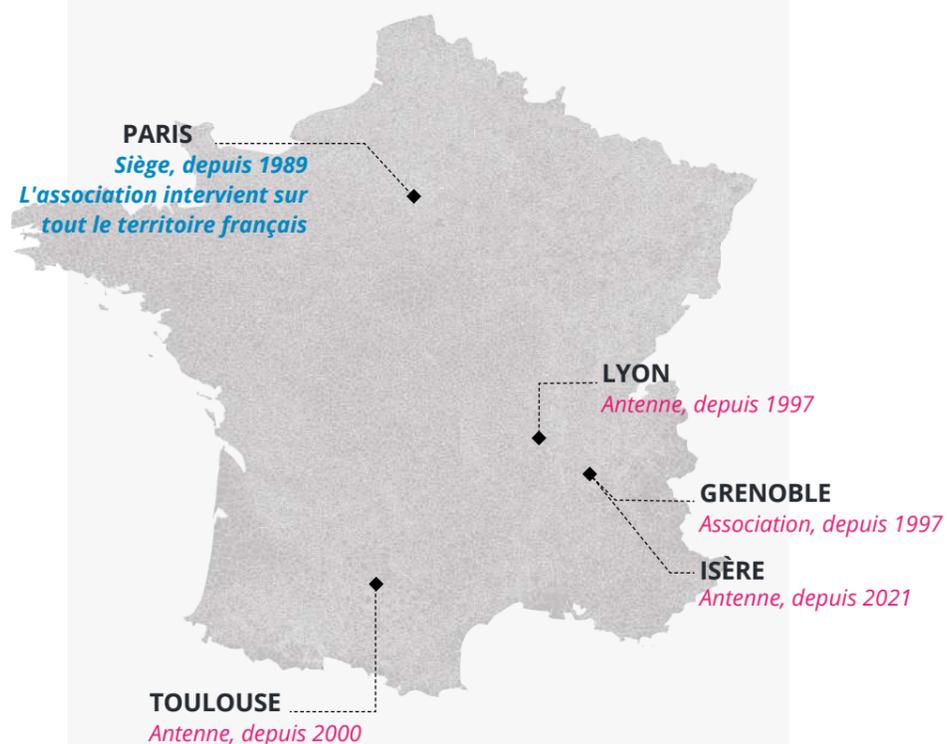
L'année 2021 fut intense et riche en nouvelles initiatives et dans le renforcement de nos missions. Celles-ci ont pu être menées grâce à l'investissement sans faille de nos bénévoles, et au professionnalisme de nos permanent(e)s que je tiens à remercier très chaleureusement.

Nous formons, avec l'ensemble de nos donateurs, de nos marraines, parrains et de notre ambassadrice, une force puissante qui lutte contre toutes les formes de maltraitances faites aux enfants, les prévient des dangers et les aide à se reconstruire."

*Celui qui lève la main
sur un enfant
détruit le monde*

ISABELLE DEBRÉ
Présidente de l'association

L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES



AU NATIONAL

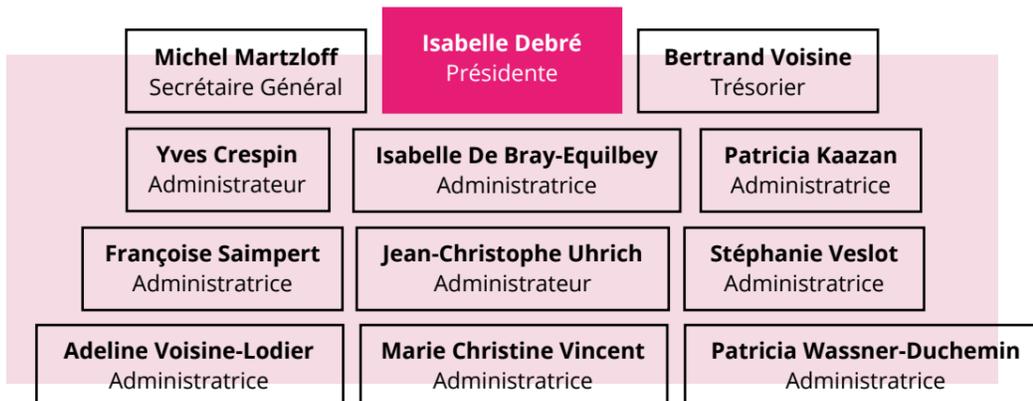
963 dossiers ouverts
1051 dossiers actifs
315 victimes suivies en thérapie individuelle
3 909 séances de thérapie individuelle
4 640 élèves sensibilisés lors de nos préventions
9 constitutions de parties civiles

AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION - PARIS

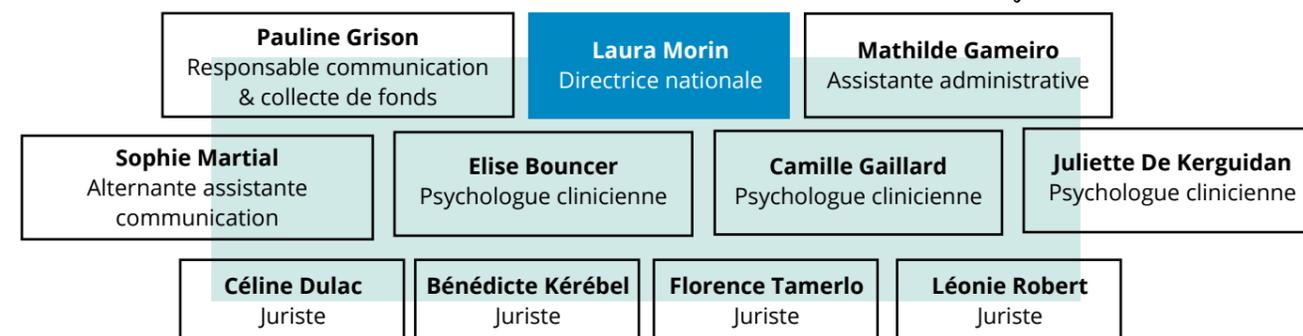
5 348 appels reçus au standard
556 dossiers ouverts
805 dossiers actifs
65 victimes suivies en thérapie individuelle
735 séances de thérapie individuelle
23 victimes suivies en groupe de parole
29 séances de groupe de parole
2 618 élèves sensibilisés lors de nos préventions
8 constitutions de partie civile

L'ÉQUIPE DU SIÈGE

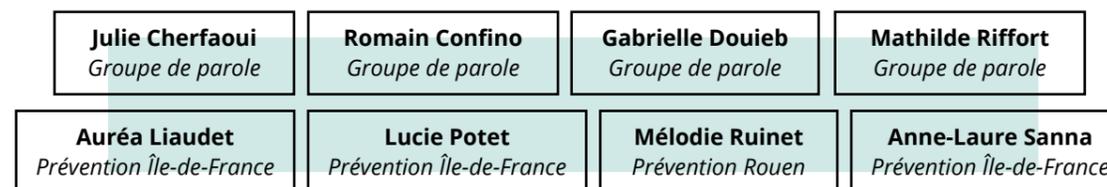
Le conseil d'administration



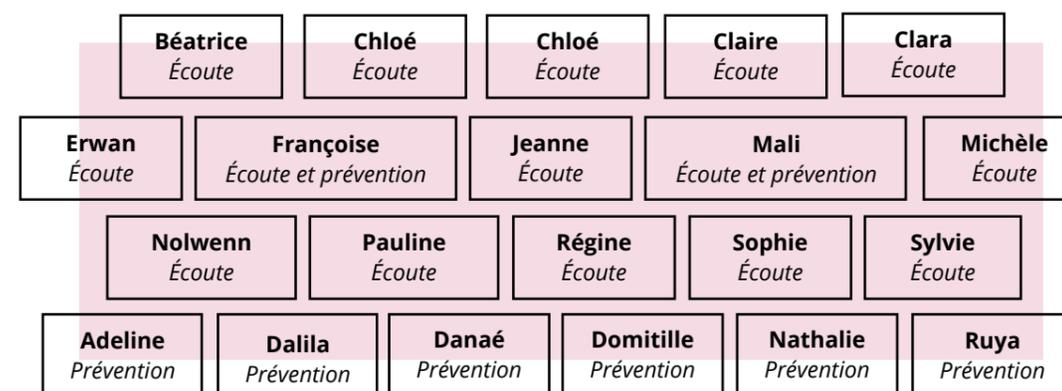
L'équipe de salariées



Les psychologues vacataires

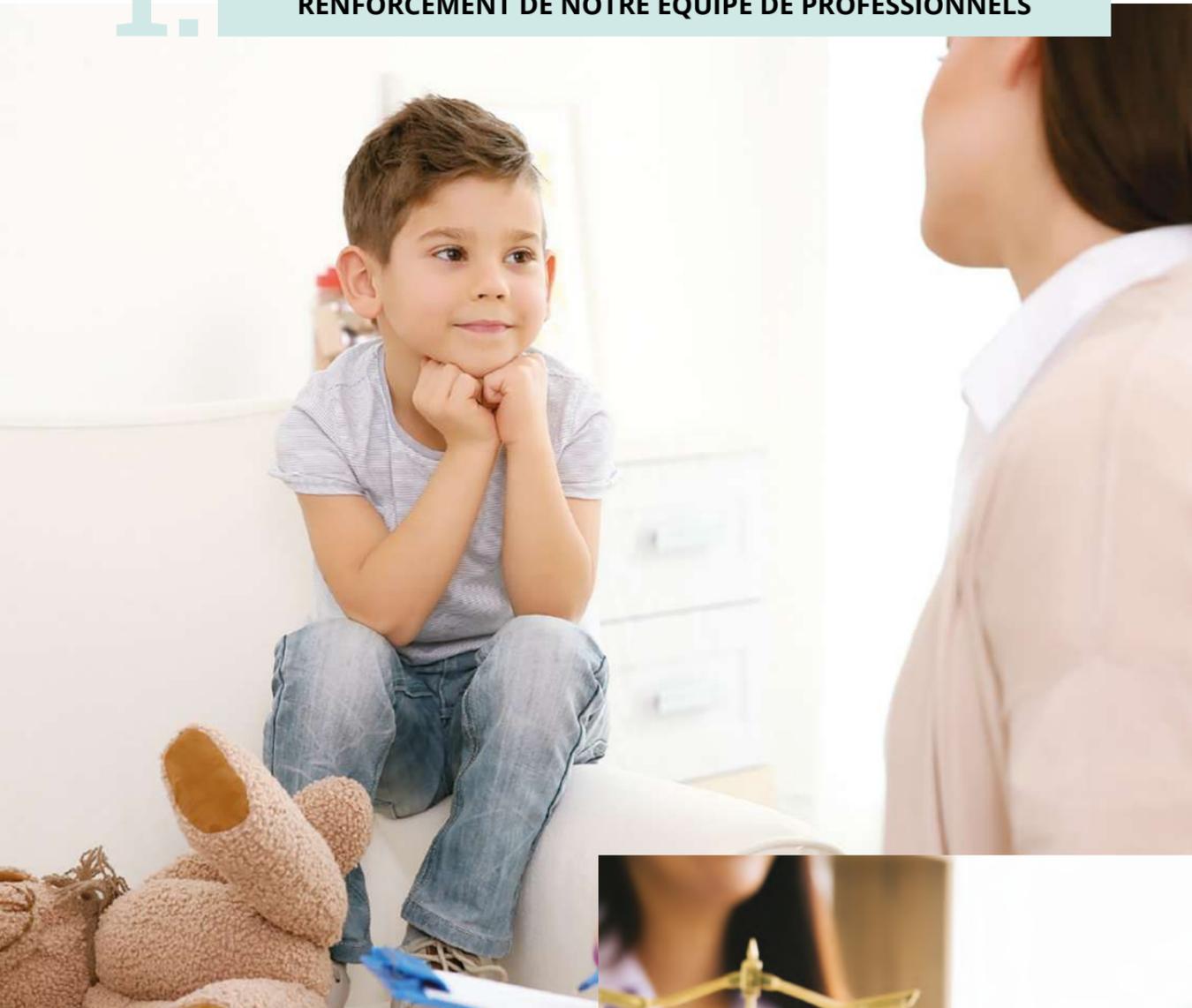


Les bénévoles



1.

RENFORCEMENT DE NOTRE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS



Depuis plus de 2 ans, **les appels restent très denses** à l'association, grâce notamment à la **libération de la parole** chez les victimes ainsi qu'à **l'accroissement de la notoriété** de l'association. Pour faire face à cette forte demande, nous avons accueilli **une juriste ainsi qu'une psychologue prévention supplémentaire**, recruté **une assistante communication en alternance** et nous avons **élargi les horaires d'une de nos psychologues**. Ces avancées nous ont permis d'accompagner **davantage de victimes** dans leur quête de reconstruction.



2.

RÉOUVERTURE DE L'ANTENNE DE L'ENFANT BLEU ISÈRE



Afin d'être toujours **au plus proche des victimes**, et que chaque enfant, où qu'il soit en France, **ait les mêmes chances de reconstruction**, l'ouverture de nouvelles antennes tient particulièrement à cœur à L'Enfant Bleu. C'est pour cette raison qu'en juillet dernier, **L'Enfant Bleu Grenoble a élargi son terrain d'action** et est devenu **L'Enfant Bleu Isère**. Cet événement a permis la rencontre de nouveaux bénévoles et professionnels engagés, prêts à contribuer à l'amélioration du système de protection de l'enfance.

“

Régis Deschamps,
Directeur de l'antenne Isère



“L'activité de l'antenne Isère a été **particulièrement chargée en 2021**. En effet, l'antenne a emménagé au **1^{er} septembre** dans ses nouveaux locaux situés 18 allée de l'école Vaucanson à Grenoble. Afin de répondre au nombre croissant d'appels, **l'équipe s'est étoffée**. Composée désormais d'un directeur, de 3 psychologues cliniciennes, de deux avocates et de 11 écoutants bénévoles qui assurent les permanences téléphoniques 3 après-midi par semaine.

L'antenne Isère a dû répondre entre septembre et décembre à près de **400 appels** qui ont abouti à la mise en place d'un accompagnement psychologique pour **41 nouveaux bénéficiaires**, soit **328 séances de thérapie** et d'un accompagnement juridique pour **43 nouveaux bénéficiaires**. Les psychologues partenaires de l'antenne Isère ont également été formés afin de mettre en place des groupes de parole et des séances de psychodrame. Aussi, l'année 2021 a permis de **nouer de nouveaux partenariats avec les associations locales** comme France Victimes 38, Solidarité Femmes Miléna, SOS Inceste et Chrysallis.

Enfin, afin de garantir à chaque victime un **accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire gratuit**, l'antenne Isère a bénéficié de **nombreux nouveaux soutiens financiers** de la part notamment de la fondation SAMSE, l'ASPTT, la fondation POMA, les magasins Casabio, Carrefour et Boulanger.”



3.

NOUVEAU SPOT DE SENSIBILISATION DE L'ENFANT BLEU

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, L'Enfant Bleu a dévoilé sa **nouvelle campagne de sensibilisation, articulée autour d'un spot TV**, gracieusement réalisé par l'agence Havas Play.

Ce film, réalisé sans dialogue, se concentre sur le voisin d'un enfant victime de maltraitance, qui ne se doute pas du drame que ce dernier vit au quotidien. Malgré quelques soupçons, il hésite à donner l'alerte et finit par s'auto-persuader que tout va bien. Une situation loin d'être fictive. **Trop souvent, un enfant aurait pu être sauvé sans l'hésitation d'un voisin.** Ces enfants sont ainsi prisonniers de leur agresseur au sein même de la sphère familiale.



Cette situation n'est pourtant pas une fatalité ! En effet, chacun de nous a le pouvoir d'agir pour sauver ces enfants :

AU MOINDRE SIGNE : ALERTEZ !

Il est important que chacun garde à l'esprit qu'un **simple appel peut sauver une vie**. Au moindre doute de violences sur un enfant de votre entourage, il est essentiel **d'alerter le 119** ou une association de protection de l'enfance comme **L'Enfant Bleu**. Pour plus de fiabilité, les appels nominatifs sont conseillés, néanmoins, toute alerte peut être anonymisée.

Pour que la campagne sensibilise le plus de français à la nécessité d'alerter en cas de doute sur de potentielles violences infantiles, notre parrain, **Mohamed Bouhafsi** et notre ambassadrice, **Je ne suis pas jolie**, ont partagé le spot à leurs communautés sur les réseaux sociaux. L'organisme **Make.org**, acteur engagé de la protection de l'enfance, a également contribué à ce que la campagne devienne virale.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

L'année 2021 a confirmé l'importance du développement de L'Enfant Bleu. Les **différents confinements** et l'apparition du mouvement **#Metoinceste** ont contribué à la **libération de la parole** des victimes de violences infantiles. Les appels à l'association **ont triplé** lors de certains mois, ce qui **accroît le nombre de victimes à accompagner**.

Nos équipes sont restées mobilisées cette année encore afin de poursuivre notre combat contre toutes les formes de violences faites aux enfants.



8 janvier

Groupe de travail pour le plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants avec la présence de Dominique Versini, Adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance.

À l'occasion de la **conception du plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants**, Laura Morin, Directrice Nationale de L'Enfant Bleu a participé à différents **groupes de travail** notamment celui des violences éducatives ordinaires et des maltraitances ainsi que celui concernant les violences en milieu scolaire et périscolaire.



15 janvier

Rencontre avec le Directeur Général de France Victime, Jérôme Bertin.



L'Enfant Bleu demande que la notion de
« CRIMES CONTRE L'ENFANCE »
soit inscrite dans la loi.

18 janvier

Crimes contre l'enfance : le parti pris de l'association

L'Enfant Bleu plaide pour la **création d'une nouvelle notion juridique de « crimes contre l'enfance »** qui regrouperait les **violences graves** dont sont victimes les enfants. Les « crimes contre l'enfance » seraient **imprescriptibles**, c'est-à-dire pouvant être jugés quel que soit le délai écoulé depuis leur réalisation.

21 janvier

Nouvelle notion de crime sexuel sur mineur

Le Sénat **vote à l'unanimité** la proposition de loi de la sénatrice Annick Billon créant un **nouveau crime sexuel sur mineur de moins de 13 ans**.

Création d'un nouveau
CRIME SEXUEL SUR MINEUR DE MOINS DE 13 ANS
Le Sénat vote à l'unanimité.



25 janvier

Rencontre avec le Garde des Sceaux au Ministère de la Justice.

Isabelle Debré, Présidente de l'association et **Laura Morin**, Directrice Nationale de L'Enfant Bleu, ont été reçues par le Garde des Sceaux, **Eric Dupont-Moretti** et le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, **Adrien Taquet**, dans le cadre de la **consultation autour des violences sexuelles sur mineurs**.



3 février

Réunion de différentes associations de protection de l'enfance dans le cadre d'un point sur la situation de chacune au GIPED (Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger)

11 février

L'Enfant Bleu sur vos écrans

Laura Morin, la directrice de l'association a été reçue sur le plateau de **C à Vous** aux côtés de notre marraine, **Julie Andrieu**, afin de retracer son implication à nos côtés ainsi que les **actions de prévention** que nous effectuons dans le milieu scolaire.



15 février

L'Enfant Bleu devient partenaire de la Grande Cause Make.org

Une consultation nationale a été établie autour de la question "Comment protéger les enfants ?" Les résultats énoncés permettent de **lutter de manière concrète contre les maltraitances infantiles**.

MAKE.ORG

25 février

Présentation de la cellule "signal sport"

Afin de **prévenir les violences sexuelles dans le sport**, Laura Morin était aux côtés de Fabienne Bourdais, déléguée ministérielle chargée des violences dans le sport pour la présentation de la cellule "signal sport". Cet événement était piloté par Corentin Bob, et Laurent Bonvallet, chargé de mission Ethique sportive, prévention des violences et déploiement territorial.



25 mars

Rencontre entre la Directrice Nationale de L'Enfant Bleu et notre marraine, Julie Andrieu avec l'inspectrice de l'Académie de Versailles dans l'objectif de définir des séances de prévention au sein des écoles de Versailles.



13 avril

Olivier Duhamel se confie devant la Brigade de protection des mineurs

Plus de quatre mois après la sortie du livre "La Familia Grande" de Camille Kouchner, son ancien beau-père, Olivier Duhamel, **reconnait les accusations qui lui sont adressées**. Les faits prescrits, il ne **pourra donc pas être condamné** pour l'agression sexuelle commise sur son beau-fils, Victor Kouchner. À cette occasion, Isabelle Debré était invitée sur le plateau de BFMTV.



15 avril

La loi Billon a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale

Cette loi visant à **mieux protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste** représente une **avancée majeure pour la protection de l'enfance** et la considération des victimes en France. **L'Enfant Bleu émet des regrets** quant au maintien de la clause « Roméo et Juliette » permettant un écart d'âge de 5 ans entre la victime et l'agresseur majeur et sur la qualification de viol d'un mineur en situation de prostitution qui **n'a pas été porté à 18 ans**.



16 avril

L'Enfant Bleu participe au tournage de l'émission Dans les yeux d'Olivier

A l'occasion du tournage de l'épisode "Survivre à un parent destructeur", les équipes de l'association étaient mobilisées aux côtés de leur parrain Mohamed Bouhafsi pour **expliquer le quotidien des victimes de maltraitances dans l'enfance**.



23 avril

Le 3018, numéro national qui lutte contre le cyber harcèlement chez les jeunes.

Gratuite et confidentielle, cette plateforme **répond aux différentes questions** que se posent **parents et enfants** dans **l'usage des outils numériques**.

27 avril

Groupe de travail jeux vidéo

Depuis plus d'un an, L'Enfant Bleu travaille étroitement avec le Secrétaire d'État Adrien Taquet, chargé de l'Enfance et des familles, des instances judiciaires et juridiques, et l'équipe d'Havas Sports & Entertainment pour **élaborer de nouvelles stratégies à destination des enfants par les jeux vidéo**.

Après plusieurs réunions, quatre axes de réflexion ont été définis :

- **Donner aux enfants la possibilité d'alerter**
- **Sensibiliser les familles**
- **Mobiliser les éditeurs**
- **Neutraliser les prédateurs**



3 mai

Le 119 lance un tchat en complément du numéro vert

Ce tchat encourage les jeunes de moins de 21 ans à **se confier en ligne** sur toutes les situations les mettant en danger.



12 mai

Réunions du groupe de travail avec le Ministère des Sports



La **création d'un guide d'audition des victimes et auteurs de violences dans le sport** a donné lieu à **diverses réunions** avec **Laurent Bonvallet** Chargé de mission Ethique sportive, prévention des violences et déploiement territorial.

21 juin

Présentation du plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants

L'Enfant Bleu a été **reçu à la Mairie de Paris** afin de participer à la conception **d'une Charte parisienne des droits de l'Enfant** aux côtés de **Dominique Versini**, adjointe à la Mairie de Paris, chargée des Droits de l'Enfant et de la Protection de l'Enfance. Notre équipe a mis en lumière **l'importance de la prévention**, de **l'accompagnement** et de la **prise en charge des plus jeunes**. Ce travail a permis de définir plusieurs objectifs à atteindre : la **sensibilisation des enfants** pour mieux les protéger, **l'information et la formation des parents**, du **grand public** et des **professionnels intervenants auprès d'enfants**.



9 juillet

Audition par Philippe Romac, conseiller santé de l'enfant au sein du cabinet Taquet, dans le cadre de la plateforme des 1000 premiers jours.



27 juillet

Intervention d'une de nos psychologues sur le plateau de la maison des maternelles

Anne-Laure Sanna, psychologue vacataire à l'association, était l'invitée d'Agathe Lecaron afin d'en savoir davantage sur la manière d'aborder la sexualité avec les tout-petits. L'occasion de rappeler **l'importance de la prévention des abus chez les enfants**.



22 juillet

Audition au Sénat pour le projet de loi Taquet

Dans le cadre de la mission de plaidoyer de L'Enfant Bleu, **Isabelle Debré** et **Laura Morin** ont été auditionnées au Sénat le 22 juillet dernier par **Bernard Bonne**, Sénateur de la Loire. Suite à l'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale le 8 juillet 2021 du projet de loi relatif à la protection de l'enfance, l'association a soulevé l'importance **d'améliorer et de renforcer** :



- **Le quotidien des enfants protégés**
- **La protection des enfants contre les violences**
- **Les garanties procédurales en matière d'assistance éducative**
- **L'exercice du métier d'assistant familial**
- **La politique de protection maternelle et infantile**

26 août

Audition de la Directrice Nationale avec le centre Hubertine Auclerc, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes hommes, dans l'optique de construire un rapport sur la prise en charge des violences sexuelles dans la région Île-de-France.



1er septembre

L'Enfant Bleu a accueilli une petite sœur !

L'antenne Isère a **rouvert ses portes**, avec à sa tête Régis Deschamps, pour **accompagner au plus près et au mieux les victimes de maltraitements dans leur enfance**.



19 septembre

Les Grenoblois s'engagent pour L'Enfant Bleu Isère

Pour la troisième année consécutive, l'ASPTT Grenoble et L'Enfant Bleu Isère œuvrent ensemble lors de **La Grenobloise**, une course solidaire qui vise à défendre la lutte contre le cancer ainsi que les droits des enfants. L'association remercie chaque participant pour son implication à nos côtés.

15 septembre

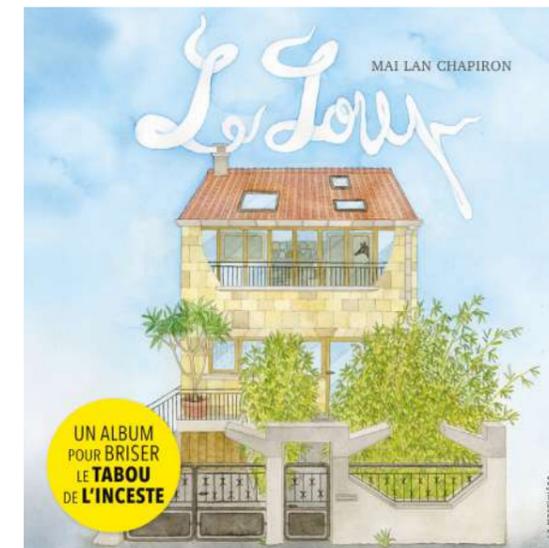
Audition d'Isabelle Debré et de Laura Morin par Edouard Durand, juge des enfants à la tête de la Commission Indépendante sur l'inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.



3 septembre

Maï Lan dévoile des outils de prévention contre les violences sexuelles et l'inceste !

En France, environ **deux enfants par classe sont victimes d'inceste ou de pédocriminalité**. Maï Lan, chanteuse et autrice, prévient et dénonce ce fléau avec son projet « Le Loup ». C'est à travers une chanson et un livre que l'artiste brise le tabou des violences et libère la parole.



21 septembre

Remise des prix Stratégies pour l'opération Undercover Avatar



23 septembre

Révélation du plan d'action de la Grande Cause : Protéger les enfants

Suite à une consultation citoyenne nationale, L'Enfant Bleu et tous les partenaires de Make.org s'étaient regroupés afin de **construire ensemble un plan d'action sur deux ans visant à mieux protéger les enfants.**

4 axes regroupant 9 actions ont été retenues :

- La sensibilisation et la prévention
- La détection et le signalement
- Les procédures judiciaires et les sanctions
- La prise en charge des victimes

24 septembre

Isabelle Debré reçue sur le plateau de Télématin

La Présidente de L'Enfant Bleu, invitée sur la chaîne France 2, relate l'importance du suivi, de l'accompagnement des victimes de maltraitances infantiles.



29 septembre

Dénoncer l'inceste avec Ciivise

Isabelle Debré et Laura Morin, ont rencontré Nathalie Mathieu et Edouard Durand, coprésidents de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants. L'occasion d'échanger sur les différents moyens de prévenir ces violences. Ce dispositif récolte des témoignages de victimes afin de repérer les mécanismes et processus des violences, pour défendre et accompagner au mieux ceux qui en sont victimes.



1er octobre

Participation de L'Enfant Bleu aux Boucles du Cœur Carrefour 2021

Cette année, les Carrefour de Saint-Egrève, Ville-du-Bois et Saint-Denis ont choisi de soutenir L'Enfant Bleu durant quatre mois dans le cadre de l'opération des Boucles du Cœur. L'implication de nos équipes et la générosité des consommateurs ont permis de récolter près de **3 000 euros** en faveur de l'association.



5 octobre

Parution du rapport de la Commission Indépendante des Abus Sexuels (CIASE) dénonçant de nombreuses affaires de pédocriminalité.

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (l'INSERM) estime à **216 000**, en moyenne, le **nombre de mineurs victimes de prédateurs dans l'Eglise depuis 1950.**



7 octobre

L'Enfant Bleu remporte le prix Europol Innovation Award 2021

Décerné au dispositif **#UndercoverAvatar** et mis en place par **L'enfant Bleu** et **Havas Play**, cette récompense est ô combien significative dans notre combat contre toutes les violences faites aux enfants !



8 octobre

Laura Morin et Pauline Grison étaient conviées à l'école W, école de communication, en qualité de membres du jury pour une compétition opposant les élèves.

8 octobre

3114 : le nouveau numéro national de prévention du suicide disponible 24H/24 et 7J/7

Le Ministre de la Santé, Olivier Véran permet ainsi aux personnes en **détresse psychologique d'entrer en contact** avec des **professionnels de santé** de **chaque territoire.**



8 octobre

Tournage de notre spot de prévention "Prisonniers" en compagnie des équipes d'Havas Play et du réalisateur Dario Fau.



13 octobre

Isabelle Debré, Présidente de l'association, reçoit la Légion d'Honneur

L'équipe de L'Enfant Bleu se réjouit de la nomination de sa présidente en tant que **Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur** au titre de « ancienne Vice-Présidente du Sénat », « ancienne sénatrice des Hauts-de-Seine ». Son engagement sans faille auprès de l'association depuis **1992** a été souligné par Gérard Larcher, Président du Sénat.

21 octobre

Léa, alias Je ne suis pas jolie, devient ambassadrice de L'Enfant Bleu !

Maman, cheffe d'entreprise et créatrice de contenus, elle décide de **mettre sa notoriété au service du combat que nous menons** au quotidien et nous apporte un **soutien supplémentaire** au même titre que nos marraines, **Julie Andrieu, Valérie Karsenti** et **Alix Poisson** et nos parrains **Mohamed Bouhafsi** et **Frédéric Bouraly.**



3 novembre

"Rêver sous les coups": Mohamed Bouhafsi brise le tabou des violences intrafamiliales.

Notre parrain, Mohamed Bouhafsi, dévoile son ouvrage autobiographique poignant dans lequel il aborde son **enfance rythmée entre la violence et la peur, la responsabilité de chacun d'alerter** au moindre doute mais surtout **l'espoir d'une protection de l'enfance renforcée** et d'une meilleure prise en charge des victimes.

**15 novembre**

Tribune de L'Enfant Bleu dans le JDD

À l'approche de la journée internationale des droits de l'enfant, Isabelle Debré, Présidente de l'association appelle à la mobilisation contre les maltraitances infantiles.

**TRIBUNE L'ENFANT BLEU DANS LE JDD DU 14 NOVEMBRE 2021**

"Un enfant meurt tous les cinq jours, dans notre pays, du fait de violences le plus souvent familiales*. Ce chiffre, en fait, sous-estime très certainement la réalité. Dans la France du 21e siècle, dans le berceau des Droits de l'Homme, est-ce tolérable? A l'association, nous recevons chaque jour des dizaines d'appels. En raison des différents confinements dus à la crise sanitaire et du mouvement #metooinceste, ces appels ont augmenté de 200% en 2020. Par respect de notre déontologie, nous n'en détaillerons pas ici le contenu. Disons simplement que l'impensable est notre quotidien.

Pas un mois ne se passe sans qu'éclate une nouvelle affaire d'enfant maltraité ou tué. Au-delà de l'émotion que soulèvent ces drames, la même question revient : comment expliquer le manque de suivi des familles repérées pour violences?

La coordination et l'échange d'informations entre les différents acteurs s'avèrent bien souvent imparfaits et variables d'un département à l'autre. Les processus doivent être harmonisés au plan national. Concrètement, les Conseils départementaux qui portent aujourd'hui la responsabilité de la protection de l'enfance, doivent pouvoir disposer d'une uniformisation des protocoles d'évaluation des situations familiales afin, par exemple, de pouvoir les suivre en cas de changement de département.

La formation des personnels intervenant auprès des enfants doit être renforcée. Les associations de protection de l'enfance, après évaluation, doivent pouvoir disposer d'un label les autorisant à intervenir dans les écoles afin de développer sur tout le territoire des actions de prévention. Une collaboration interministérielle en matière d'examen des casiers judiciaires (Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) est indispensable.

Il est urgent d'organiser, de fédérer et de rationaliser l'action des différents intervenants : ministères, Conseils départementaux, services sociaux, associations, écoles, Police nationale, justice...

Les enfants maltraités d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Comment se reconstruiront-ils? Quel avenir auront-ils? C'est pourquoi la protection de l'enfance doit devenir Grande Cause nationale.

Outre le symbole, cet agrément permettrait une meilleure information du grand public tout au long de l'année par la diffusion de campagnes de sensibilisation dans les grands médias nationaux car, bien souvent, témoins comme victimes ne savent pas toujours où et à qui s'adresser.

Oui, la protection de nos enfants mérite d'être Grande Cause nationale!"

*Etude de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) - 2019.

Isabelle Debré, Présidente de l'association

**18 novembre**

Présence d'Adrien Taquet à l'une de nos séances de prévention

L'équipe a accueilli le Secrétaire d'Etat, chargé de l'enfance et des familles, lors d'une séance animée par une de nos psychologues vacataires pour une classe de CE2 de l'école Fernand Léger à Malakoff. L'échange concernait **l'instauration de trois visites médicales durant la scolarité des enfants**, visant à mieux repérer de possibles violences sexuelles.

**19 novembre**

Isabelle Debré sur le plateau de C à Vous !

A la veille de la sortie de notre spot de sensibilisation "Prisonniers", la Présidente de L'Enfant Bleu était aux côtés de **Mohamed Bouhafsi** sur le plateau de C à Vous afin de rappeler à chacun la **nécessité d'alerter au moindre** doute de violences commises sur un enfant.

**20 novembre**

Présence de L'Enfant Bleu au forum associatif de la Ville de Paris

A l'occasion de la Journée internationale des Droits de L'Enfant, notre équipe était présente au forum associatif organisé par la Ville de Paris. Près de **300 enfants** sont venus à notre rencontre afin d'en savoir plus sur leurs droits. L'occasion pour nous de les **sensibiliser aux violences** et de leur **donner les ressources nécessaires pour alerter**. Nous tenons à remercier pour son invitation et ce temps d'échange, Madame la Maire de Paris, **Anne Hidalgo** et son adjointe, **Dominique Versini**.

**21 novembre**

Mohamed Bouhafsi organise un tournoi de 240 places

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, notre parrain a réuni au Stade de France plusieurs centaines d'enfants, vivant dans un cadre familial complexe afin de leur **redonner espoir autour d'un tournoi de football**. A cette occasion, autour du Secrétaire d'État Adrien Taquet et de notre Présidente, étaient présents Presnel Kimpembé, Jamel Debbouze et bien d'autres personnalités pour accompagner les enfants.

**8 décembre**

Remise du prix Europol Innovation Award pour le dispositif Undercover Avatar !

Ce mercredi 8 décembre, **Isabelle Debré** Présidente de L'Enfant Bleu et l'équipe d'Havas Play étaient aux côtés du Commandant **Véronique Béchu**, ainsi que du Directeur Général de la Police Nationale, **Frédéric Veaux**, afin de **recevoir ce prix en main propre**.

**14 décembre**

A l'occasion de notre campagne de fin d'année et dans une visée de sensibilisation, **Elise Bouncer** et **Léonie Robert**, respectivement psychologue clinicienne et juriste à l'association décrivent en vidéo leur quotidien rythmé entre émission de signalements et séances de thérapies.



NOS MISSIONS

Écoute téléphonique

Une cellule d'écoute est disponible du lundi au vendredi. Elle s'appuie sur des écoutants référents formés par les psychologues et les juristes de l'association. Elle vise à apporter aux victimes et aux témoins des informations fiables et un soutien adapté.

Suivi thérapeutique

Assuré par nos psychologues cliniciennes spécialistes du psychotraumatisme, l'accompagnement thérapeutique est proposé aux enfants et adultes victimes de maltraitances dans l'enfance sous forme de suivi individuel ou de groupe de parole.

Accompagnement juridique

Nos juristes apportent une assistance adaptée à chaque situation et s'adressent aux victimes et à leur entourage avec des conseils et informations sur les différentes procédures judiciaires. Elles peuvent être amenées à émettre des signalements auprès des services compétents.

Plaidoyer et partie civile

L'Enfant Bleu rencontre les acteurs politiques pour améliorer ensemble le système de la protection de l'enfance. Dans ce même objectif, l'association se porte partie civile dans certains procès pour dénoncer les défaillances du système.

Prévention dans les écoles

Des préventions dans les écoles de la maternelle au collège sont animées par un psychologue clinicien et un bénévole de l'association.

Sensibilisation

L'association mène des actions de sensibilisation tout au long de l'année, afin d'encourager chaque victime ou témoin à alerter en cas de danger.

L'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE



Chaque jour, **deux à trois bénévoles-écoutants** assurent une permanence. Ils sont présents chaque semaine, le même jour, pour permettre une **continuité de prise en charge et un suivi personnalisé** pour chaque personne appelante.

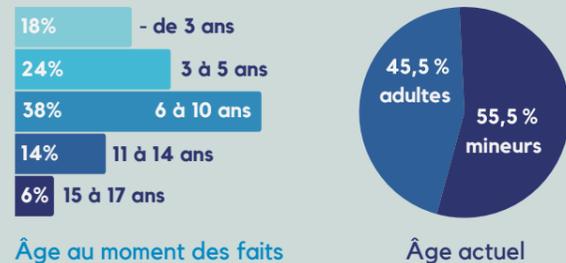
Ils sont **formés en continu** par les professionnels de l'association afin de leur permettre une **écoute cohérente et bienveillante**, éclairée par une connaissance **juridique et psychologique** de la problématique de la maltraitance. Ils occupent une place prépondérante au sein de l'association et en sont la pierre angulaire.

Le bénévole **soutient et accompagne** les personnes dans leurs démarches et fait **le lien avec les juristes et psychologues** de l'association, avec qui sont réfléchies les **actions à mener**.

Qui sont les victimes ?

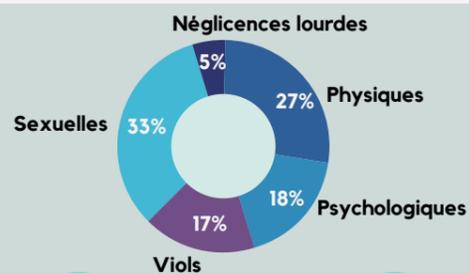


80% des victimes étaient des femmes



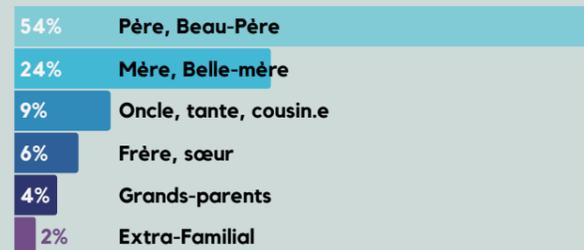
Les adultes victimes de maltraitances pendant leur enfance ont été plus nombreux à nous solliciter en 2021 par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par différents événements de 2021 qui ont permis de libérer la parole (Ciivise, La Familia Grande, Ciase).

Quels types de maltraitances ?



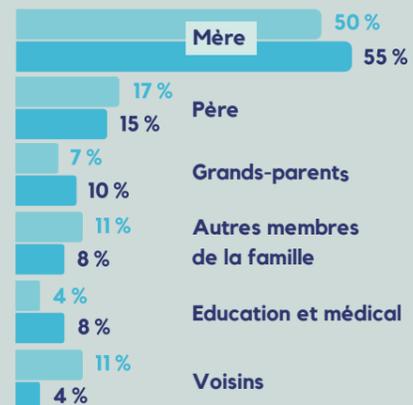
Qui sont les auteurs présumés ?

80% des maltraitances étaient intra-familiales



Auteur présumé des faits

Qui nous appelle ?



2020 2021



Les professionnels (personnel éducatif et médical), les plus à même de repérer certaines violences faites aux mineurs, représentent un taux très faible des appels que nous recevons.

De fortes hausses d'appel ont été constatées lors des vagues de confinement, notamment à la 3^e avec un bon de 126%.

D'où nous appelle-t-il ?



“

Régine,
Bénévole depuis 2019



Pourquoi avoir décidé de rejoindre L'Enfant Bleu ?

J'ai rejoint L'Enfant Bleu car je me suis toujours dit qu'une fois à la retraite **je proposerai mon aide à une association qui lutte contre la maltraitance**. Les locaux de L'Enfant Bleu étant situés à côté de mon lieu de résidence lorsque j'étais enfant, j'ai vu cette coïncidence comme un signe du destin.

Comment se déroule ta journée type en tant que bénévole écoutante ?

Ma journée type en tant que bénévole écoutante débute à **10h** par la lecture des mails de mes appelants. Par la suite, je prends connaissance de messages de nouveaux appelants qui sollicitent l'aide de l'association. Lorsque j'ai pu m'entretenir avec au moins l'une de ces personnes, je présente sa situation durant la **collégiale*** de 11h30 afin de répondre à ses questions.

Après la collégiale, je rappelle le bénéficiaire pour l'informer des réponses des professionnelles. Je peux ensuite regarder si les appelants pour lesquels j'ai déjà un dossier m'ont contactée. Entre **17h** et 18h je range mes dossiers pour les retrouver la semaine suivante.

* Les collégiales sont un temps de réunion pluridisciplinaire avec la psychologue et la juriste référente du bénévole pour l'étude de chaque cas. Ces réunions se tiennent chaque jour de 11h30 à 13h et de 14h à 15h

Qu'apprécies-tu le plus dans ta mission d'écoute ?

On ne devient pas bénévole par hasard. En tant que retraitée, j'ai rejoint L'Enfant Bleu dans une démarche intellectuelle qui **m'apporte beaucoup au niveau juridique et psychologique**. J'ose espérer **aider des gens**, que mon écoute puisse leur **permettre de libérer leurs maux**, ôter leur anxiété et **trouver des solutions** avec l'aide des professionnelles. Cela m'amène aussi à repenser ma manière d'aborder les choses, d'échanger avec les appelants car il ne faut pas oublier qu'au bout du fil il y a de **l'humain**.

L'Enfant Bleu en trois mots :

Ecoute - compétence - professionnalisme

Un message à celles et ceux qui souhaitent rejoindre l'association en tant que bénévole ?

Si vous pensez en être capable, **engagez-vous !** Néanmoins, il est important de prendre du recul. Pour être un bon bénévole, une fois refermée la porte de l'association, il est indispensable de **laisser derrière soi les situations que l'on écoute**.

L'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE INDIVIDUEL

Proposé aux **enfants**, le soutien psychologique doit pouvoir être mis en place le plus tôt possible pour aider l'enfant à surmonter les difficultés qu'il rencontre et **pour l'aider à reprendre confiance en lui et dans les autres**. En effet, la nécessité d'une prise en charge la plus précoce possible est une réalité car **la maltraitance entrave la vision du monde encore fragile que l'enfant est en train de se construire**.

Plus la maltraitance survient tôt dans le développement d'un enfant, plus elle vient ébranler ses repères. De plus, nous savons que les maltraitements, quelles qu'elles soient, génèrent, au-delà des atteintes physiques, de **lourdes conséquences émotionnelles et comportementales** chez les enfants.

Il s'agit donc avant tout d'offrir à l'enfant un **espace contenant et protecteur** ainsi qu'une **écoute bienveillante** pour lui permettre de **sortir du silence** et d'aborder sa souffrance.

L'objectif essentiel de la thérapie est de **favoriser l'expression des émotions** et des souffrances : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a pas de mot, travailler sur l'image du corps, apaiser sa culpabilité, etc.



Une thérapie individuelle est également proposée aux **personnes adultes** ayant été victimes de maltraitance durant leur enfance.

Lorsque l'adulte n'a pas eu la possibilité d'exprimer sa souffrance lorsqu'il était enfant ou jeune adulte, **il met en place des défenses et des comportements**, plus ou moins profondément ancrés.

“

Pourquoi avoir entamé une thérapie ?

Témoignage de Lucie, 18 ans

J'ai entamé une thérapie principalement pour essayer de comprendre. En effet, je ne croyais pas en ma version. Selon moi, on ne peut pas ne pas se souvenir des choses.

J'ai été prise en charge par Camille. Elle m'a expliqué ce qu'était l'amnésie traumatique. Elle m'a éclairée sur les fonctionnements et les mécanismes du cerveau. Elle m'a aidé à décrypter les pensées que je somatise, les réactions dont je peux faire preuve. Elle m'a alors expliqué et aidé à faire les liens entre ces réactions et mon passé.

Je suis réellement accompagnée dans mon cheminement, le chemin de la résilience. J'ai bénéficié en deux ans d'une soixantaine de séances, et j'arrive désormais à gérer de mieux en mieux mes émotions et ce qu'il se passe dans ma vie. J'ai réussi, grâce à Camille, à parler à certains membres de ma famille, à couper contact avec mon agresseur et à me sentir mieux.

Merci à L'Enfant Bleu de me permettre d'avoir un suivi psychologique et d'avoir pu évoluer pour mieux me gérer !

Cet accompagnement psychologique pour les adultes victimes dans leur enfance, est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de **jeunes majeurs pour leur permettre de construire leur identité d'adulte sereinement**.

En effet, entre 18 et 22 ans, au sortir de l'adolescence, les victimes de maltraitements rencontrent de nouvelles problématiques, à savoir **l'image qu'ils peuvent renvoyer**, des **difficultés à s'insérer** dans la vie professionnelle et à **créer des liens solides**, tant sur le plan social qu'affectif.

”

Quand et comment chercher de l'aide ?

Témoignage d'Alexandre, 21 ans

*Jeune, j'ai essayé de parler à ma mère de mes problèmes de harcèlement et de mes questionnements personnels. La situation que je vivais était beaucoup trop violente pour un enfant de mon âge. Elle a décidé de me faire voir un psy. **Ce qui n'a pas été une bonne expérience pour moi.***

*Ses questions me blessaient plus qu'elles ne m'aidaient. En voyant ma mère dans l'incapacité de comprendre la situation et de m'aider et en voyant cette haine grandir en moi, **j'ai préféré me débrouiller seul**, pour ne pas lui imposer cette souffrance et ne pas demander d'aide à un professionnel. Je règle donc seul mes problèmes, je me découvre seul, je grandis par mes propres moyens mais toujours accompagné par cette haine.*

*Un jour, **une amie m'a conseillé de consulter un psychologue**, éventuellement en association si le cadre professionnel libéral ne me convenait pas. J'avais la possibilité de me faire aider gratuitement et légitimement.*

***J'avais peur, je me morfondais et pensais que ça ne changerait rien, que je devais me débrouiller seul.** J'ai donc pris les coordonnées de l'association L'Enfant Bleu en me disant que je n'oserais jamais appeler et que je n'étais pas légitime pour demander de l'aide. Un an plus tard, alors que j'étais anéanti, je suis tombé d'épuisement. J'avais peur de l'extérieur et d'autrui.*

*Quand j'ai voulu en finir définitivement, je ne voyais plus d'autres solutions. **Je ne savais plus quoi faire, mais je ne pouvais plus me débrouiller seul.** Même si j'avais eu une mauvaise expérience avec un psychologue, ma situation ne pouvait que s'arranger. **Je me devais de laisser de côté cette peur du jugement et cette fierté mal placée.***

*J'ai pris le reste de courage qu'il me restait et j'ai demandé de l'aide à L'Enfant Bleu. J'avais la possibilité de parler, d'être entendu et conseillé. Je consulte toujours, je découvre et soigne mes plaies. Je combats mes peurs. **Je suis soulagé et je reprends le contrôle de ma vie.***



LES POÈMES DE JUSTINE, 14 ANS

Depuis ses 4 ans, Justine est le témoin des violences entre ses parents. A 9 ans, elle décide de faire son sac et d'emmener sa mère en sécurité chez ses grands-parents. Elles quittent le domicile familial et ses parents se séparent. Malgré l'éloignement, et encore aujourd'hui, Justine dit souffrir des manipulations psychologiques et de comportements inadaptés de son père. C'est une adolescente courageuse, autonome et très déterminée. Quelques temps après que sa mère nous ait contacté, Justine est reçue à l'association afin de bénéficier d'une prise en charge thérapeutique qui se poursuit actuellement.



Pantin

Les gouttes ruissèlent sur les fenêtres comme mes larmes ruissèlent sur mes joues.

C'est drôle, le monde pleure et moi je suis le mouvement.

Comme un pantin sans vie qui, fait tout ce qu'on lui dicte.

Je me fais diriger par un monde que je ne connais même pas mais qui lui me connaît et me contrôle à longueur de temps.

Je ne peux lutter contre quelque chose que je ne vois pas, que je ne connais pas. Je me regarde dans la glace et je ne vois que les fils accrochés à moi.

His home (Chez lui)

Rien que le son de sa voix me fait peur, me terrorise.

Je rentre chez lui, je crois qu'il n'est pas encore rentré, ou peut-être, ne m'a-t-il pas encore entendue.

Je vais dans ma chambre et j'attends le moment où je vais devoir descendre.

Il m'appelle et là, je me fige. Je descends les escaliers en tremblant car, si je l'ignore, il me crierait encore dessus.

Quand je le vois, il a plutôt l'air de bonne humeur, mais je sais que ce moment ne durera pas.

Il se retourne, nos regards se croisent et à ce moment-là je sais que son moment de joie est fini et que je vais encore passer une mauvaise soirée.

A pleurer et à trembler.



Pour moi, l'association est **un lieu coupé du monde**, opposé au reste du monde parce qu'il n'y a pas de violence alors que la violence est partout. Je m'y sens protégée. J'ai le sentiment que les personnes de l'association pensent comme moi, sont avec moi, alors que le reste du monde est aveugle, cherche souvent à accentuer les traumatismes, à faire taire les victimes. Mon ancienne psychologue répétait souvent que j'avais ma place à l'association. Pour une fois **j'étais la bienvenue avec mes traumatismes**, alors qu'il faut souvent taire son vécu et sa colère pour être acceptée, faire comme si tout allait bien, comme si rien n'était arrivé. Ce qui est étrange et anormal, ce n'est pas la violence. C'est l'absence de violence.

C'est étrange de ne pas être insultée quand on a peur, de ne pas être frappée quand on est triste, de ne pas s'attendre à être violée à tout moment. Mais j'espère qu'un jour ce sera normal pour moi parce que ça devrait l'être.

J'ai été victime de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans mon enfance, **par plusieurs personnes de mon entourage**, notamment familial. De 17 à 20 ans, j'ai vu plus d'une dizaine de psychologues et psychiatres. C'était épuisant.

L'année de mes 20 ans, juste avant l'été, **une professeure m'a conseillé de contacter l'association**. Pendant deux mois, une écoutezante m'a régulièrement appelée, ce qui **m'a permis de parler** et de trouver un semblant de cadre (l'école était mon seul cadre, alors les vacances étaient très difficiles et déstructurantes pour moi).



Aujourd'hui j'ai 23 ans et je bénéficie d'un suivi psychologique à l'association depuis trois ans. Il y a une très grande différence entre les psychologues de l'association et ceux que j'ai connus avant de venir ici, qui n'étaient pas spécialisés dans le psycho-trauma et les maltraitances dans l'enfance. Leur absence de réaction me mettait en colère parce qu'elle me rappelait l'indifférence et l'inaction des adultes dans mon enfance.

À l'association, les psychologues s'investissent, parlent, communiquent, ce qui me donne l'impression de faire partie de l'humanité. Ici les psychologues connaissent les conséquences des violences, savent à quel point c'est **dévastateur** et veulent protéger les victimes. Ce n'est que depuis mon arrivée ici que j'ai le sentiment d'avancer. J'ai aussi été accompagnée par des juristes dans mes démarches judiciaires.

Il est rassurant d'avoir un soutien sur tous les plans, **d'être orientée gratuitement** et convenablement. Il est injuste d'avoir à payer pour obtenir de l'aide et une justice alors qu'on a déjà tellement eu à payer pour la violence des autres. J'ai fait beaucoup de progrès. Et même si j'ai honte, même si je culpabilise encore, j'ai compris que ce n'était pas de ma faute. Et même si j'ai du mal à ne pas me détester, je vois que ma parole compte et que **je mérite d'être aidée**. Je me sens moins seule et je ressens beaucoup de gratitude.

Je suis soulagée de me sentir comprise, de pouvoir enfin tout dire à **quelqu'un capable d'entendre**. J'ai dû porter ce poids durant toute mon enfance, toute seule. Malgré tous les signes laissés derrière moi **personne n'a agi**, personne n'a jamais rien demandé. **Aucun enfant ne devrait avoir à faire face seul aux maltraitances et aux traumatismes**.

D'ailleurs, **le silence et l'inaction des adultes aussi sont un traumatisme**. Je suis triste de n'avoir jamais été protégée. J'aurais tellement aimé connaître l'association quand j'étais petite. La petite fille que j'étais restera toujours seule face aux violences, toujours abandonnée. Et ça, c'est irréparable.

Alors si l'association peut accompagner les enfants victimes, leur offrir un espace de parole, une meilleure compréhension de ce qu'ils ont subi, un soutien, une protection, et leur répéter qu'ils n'y étaient pour rien, c'est essentiel. Merci à l'association et merci surtout à Juliette, mon ancienne psychologue, et à Élise, ma psychologue actuelle.

LE TÉMOIGNAGE DE FANNY, 25 ANS

L'écriture de ce récit intitulé « Hurricane - Tout à l'heure, il y aura un ouragan. » m'est apparu comme une évidence. Le besoin de dire, mais que cela reste, que la réalité et la vérité soient visibles et palpables pour toujours, car les écrits ne disparaissent jamais. « (...) J'ai décidé d'écrire pour raconter. Pour mettre sur le papier ce que j'avais dans la tête. Pour lire et percevoir ce que j'avais en moi. Puisqu'il y a une infime différence entre les sentiments et la réalité. Puisqu'il est trop compliqué parfois d'expliquer. Puisque c'est surtout d'entendre qui est dur, insupportable pour l'Autre. Puisque lorsqu'on raconte, on s'adresse toujours à quelqu'un. L'Autre avec un grand « A ». Celui-ci sera l'interlocuteur de mon récit, celui à qui je m'adresse. L'Autre, c'est tout le monde, et personne à la fois. L'Autre, ce sont aussi les Autres. (...) »

J'ai décidé d'écrire pour raconter. Depuis toujours, les Autres m'ont expliqué que je n'allais pas bien, que j'étais instable, inquiétante, dépressive, et même folle.

Cela est si facile d'accabler de reproches, de constats. Mais s'il est **difficile de prendre la responsabilité de questionner les maux et de les comprendre**. Il est plus facile de fermer les yeux, fermer le livre du passé, et sourire, pour renier. Il est plus facile de reprocher à celui qui souffre, qu'à celui qui fait souffrir, et c'est le propre de l'Homme. J'ai toujours été révoltée par l'injustice, le mensonge, et c'est ainsi que toutes et tous, à un moment ou un autre, je vous ai dérangé, car avant tout, je n'ai jamais cherché à sauver ma peau, mais à savoir, comprendre, car on ne résout pas les problèmes dans la tombe, ni en les enterrant.

Il n'est pas question ici d'accabler qui que soit, de culpabiliser qui que soit, en dehors des coupables. Il s'agit de raconter, de tout dire, excepté ce que je ne souhaite pas dévoiler. Afin qu'il n'y ait plus de secret. Secret. Ce mot tremble en moi. Secret. Mot si creux, si douloureux. Le secret c'est ce qui engendre le mal.

C'est ce qui fait encore plus de mal que le mal. Tout d'abord, parce que le secret permet, selon les Autres, de « te protéger », de « se protéger », de « nous protéger », le secret permet aux autres de se sauver, dans tous les sens du terme. Le secret ne protège pas. Le secret détruit.



Le secret empêche d'avancer. Il s'installe, comme un cancer, ou le sida en vous. Il s'installe chez vous, autour de vous, partout. Il est là, vorace, s'attaque au quotidien, à celui des Autres, à votre entourage, à votre famille. Il sert à ceux qui savent, mais qui ne veulent pas savoir, il sert « à continuer à vivre », en définitive à survivre. Mais il est contagieux, se transmet, devient profond, s'accroche à vous, à ceux et celles mis dans la confiance, de ne pas dire, ne pas trahir. Garder le secret. Même s'il emmène avec lui ses victimes, au prix exorbitant de les tuer, de leur ôter la vie, sans même les avoir entendues.

Survivre ? Personne ne veut survivre, à quoi bon? Le secret est utilisé pour se cacher. Se voiler l'âme. Se transformer. Quitter le monde. Fuir. Le secret, c'est trahir, c'est disparaître, c'est abandonner, c'est nier. Le secret détruit. Détruit tout. (...)

Alors on garde le secret, « c'est mieux », « faut avancer

J'ai décidé d'écrire, pour que les Autres sachent que cela existe réellement, à quel point cela peut faire mal d'avoir mal.

maintenant », « y'a pire sur Terre », alors maintenant « on n'en parle plus », et « on n'en parle pas à » parce qu'il/elle ne va pas comprendre, parce que « je ne veux pas qu'il/elle sache », « avance maintenant », « ça fait longtemps », « n'y penses plus, ça va, c'est vieux ».

Je veux écrire, à celles et ceux qui m'ont soutenue, à ceux qui m'ont détruite. A celles et ceux aussi, qui sont

partis. Je veux écrire, pour moi. Pour tous les « moi » qui sommeillent en moi. Pour tous les combats, les rêves. Je veux écrire, avant tout pour guérir. Ne plus survivre. Vivre. Expliquer pourquoi on ne peut pas vivre « sans », faire « sans ». J'ai décidé d'écrire, parce qu'à 22 ans, j'ai été victime de multiples agressions, sexuelles, verbales, et physiques. Je veux écrire parce que ce n'est pas arrivé par hasard.

Ecrire, parce que **j'ai besoin de comprendre pourquoi cela m'est arrivé tant de fois**, pourquoi j'ai été dans tant de situations dangereuses, pourquoi.

Pourquoi. J'ai décidé d'écrire pour ne plus être contrainte de porter ma vie, mais de la vivre, et je veux que ce récit soit lu. Je veux qu'il résonne comme le premier souffle du matin, le soleil qui se lève. Il est une réponse, à ma vie, à celle des Autres. »

L'ÉCRITURE THÉRAPEUTIQUE

Extrait du livre *“Écrire le silence : ateliers d'écriture thérapeutique”* de Nayla Chidiac, docteure en psychopathologie, psychologue clinicienne, fondatrice des ateliers d'écriture thérapeutique au Centre hospitalier Sainte-Anne, spécialiste du traumatisme psychique chez les adultes.

« Le fil conducteur de notre propos est que l'écriture consécutive au traumatisme serait une **écriture à visée curative**. Il s'agirait dès lors, pour celui qui écrit, de mettre en marche un travail de liaison, de reconstruction, de tissage. L'écriture surgit parce qu'il y a impossibilité de l'oubli et impossibilité de l'intégration ; dans cet entre-deux imposé par le réel traumatique, l'écriture advient, sauveur inespéré pour celui qui ne peut dire à personne l'horreur qui le taraude. Face à l'événement traumatique qui fragmente le sujet, le démolit et peut aller jusqu'à le nier, **l'écriture s'impose alors comme un travail psychique de liant, de lien, de liaison.** »

POURQUOI L'ÉCRITURE ?

« Parce que l'écriture comme médiation est une création et que créer, c'est pouvoir afficher et ainsi toucher, palper, croire en une existence séparée, en une identité personnelle, ce qui souvent fait défaut dans les traumatismes d'enfance. L'inscription scripturale de l'expérience traumatique dans le champ littéraire peut en effet **participer au processus de restauration du Moi effracté par le trauma** ; une reconstruction identitaire par la médiation de l'écriture. Pour écrire le silence, ce qu'il est impossible de dire, il faut parfois réinventer l'écriture, la fabriquer, au sens de créer, en pensant au grec poeîên, à la poiésis. Le silence pose la valeur du langage dans sa globalité comme étant problématique ; pour Jean Paul Sartre, se taire est une prise de position, au même titre que se prononcer. »

COMPLÉMENT VIDÉO

Émission Les Maternelles – La Maison des Parents – « Secret de famille : on se dit tout »

Exemples de thèmes au sein des groupes
« **Violences physiques et psychologiques** » :

- Les relations affectives et amoureuses
- L'estime de soi
- La vie professionnelle
- La honte et la culpabilité
- La question de la dette d'existence
- Quels liens gardés avec ses parents ?

Exemples de thèmes au sein des 2 groupes
« **Violences sexuelles** » :

- La parentalité
- Le confinement
- La relation à l'entourage
- Le rapport à l'agresseur
- Les relations amoureuses
- L'affirmation et l'image de soi
- La sexualité

LA THÉRAPIE PAR LES GROUPES DE PAROLE

Animé par **deux psychologues cliniciens**, le groupe de parole est un outil thérapeutique complémentaire au travail individuel avec un psychologue, qui aide à la **compréhension, la prise de recul par rapport au traumatisme**, la verbalisation, l'élaboration, la re-symbolisation des affects et des émotions figées par le traumatisme.

Il permet également la mise en lien avec d'autres personnes ayant été victimes et contribue à **apaiser la souffrance de chacun**.

Ces professionnels veillent au respect du cadre et accompagnent **l'expression des émotions** de chacun. Les participants peuvent ainsi échanger entre eux dans un contexte bienveillant et empathique.

En effet, en témoignant de son vécu et de son ressenti chaque personne est susceptible d'apporter à l'autre **les éclairages qu'elle a trouvés pour elle-même** et ainsi stimuler la créativité de l'autre.

Le groupe de parole a également pour objectif de **réduire l'isolement social** dans lequel l'adulte ayant été victime

a pu être plongé, parfois depuis son enfance et le début des maltraitances. Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause.

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont **« de la bienveillance, de la solidarité, ne plus me sentir seule » ou encore le fait de « pouvoir en parler de manière libre sans être jugée »**. Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui les renvoie à leurs propres ressources.

Les groupes de parole sont constitués en fonction du **type de violences subies dans l'enfance** afin de favoriser la dynamique de groupe et l'identification commune des participants.

La hausse croissante des demandes de participation au groupe de parole "violences physiques et psychologiques" nous a permis d'en ouvrir un second. Plusieurs entretiens ont été mis en place durant l'année pour qu'il soit opérationnel dès janvier 2022.

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Elisa, âgée de **18 ans**, a sollicité l'équipe de L'Enfant Bleu par mail en octobre 2021 en expliquant avoir été témoin et victime de comportements « bizarres » commis par son beau-père, Erwan.

Une psychologue et une juriste de l'association lui ont proposé un **entretien téléphonique**. Elisa a pu expliquer qu'elle a plusieurs sœurs mineures âgées de 16, 13, 9 et 5 ans. Elisa disait que dès l'arrivée d'Erwan dans leur vie, 10 ans plus tôt ; il aurait rapidement eu des **gestes déplacés envers l'ensemble de la fratrie. Sous couvert de jeux**, il aurait été très tactile avec les filles, allant très régulièrement jusqu'à caresser les parties intimes des plus jeunes. Elle ajoute que depuis toujours c'est Erwan qui s'occupe du couché de Gwendoline, la cadette de 5 ans. Du fait de l'absence de son propre père durant son enfance, la jeune majeure dit avoir mis **des années** avant de réaliser que le comportement d'Erwan serait **au-delà de ce qu'on peut attendre d'un papa simplement attentionné**. Après cette prise de conscience, Elisa et l'une de ses sœurs ont filmé Erwan pour « être sûre qu'on les croit ».

Nous avons informé Elisa de ses droits et de notre obligation, en tant que professionnels de la protection de l'enfance, de **signaler ces faits à la justice**. Avant de rédiger une information préoccupante, nous avons pris connaissance des preuves réunies par Elisa afin de pouvoir les transmettre au conseil départemental de son territoire.

Elisa a été informée des conséquences qu'un tel écrit pouvait avoir pour elle et ses sœurs. Elisa semblait **déterminée** : elle avait conscience que sa vie future serait durablement modifiée si Erwan venait à être inquiété pour ces faits. Nous l'avons orientée vers une association locale pour une **prise en charge psychologique** et vers l'assistante sociale de son établissement universitaire pour les questions liées à son logement. Du fait de son âge, Elisa aurait été écartée de la compétence du juge des enfants.

Suite à cette information préoccupante, Elisa a été entendue par les forces de l'ordre. Vu ses propos, Elisa aurait également pu porter plainte, ce qui lui a été proposé par les gendarmes. Elle a refusé n'ayant probablement pas encore conscience qu'elle pouvait être considérée comme victime dans cette procédure.

COMMENT INFORMER LA JUSTICE DE LA COMMISSION D'UNE INFRACTION ?

Le dépôt de plainte

Il s'agit du **moyen le plus connu pour signaler la commission d'une infraction**. Cette démarche se réalise la plupart du temps **au sein d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie**. Régi par l'article 15-3 du code de procédure pénale, le dépôt de plainte peut être réalisé **par toute personne victime d'une infraction pénale, même au sein d'un territoire différent du lieu de commission de l'infraction**. L'alinéa 1 de cet article précise que la personne qui souhaite déposer plainte ne peut pas se voir opposer un refus de la part des services de police ou de gendarmerie. Ces derniers **sont tenus d'enregistrer la plainte** et de la transmettre au procureur de la République. Lui seul détient l'opportunité des poursuites et détermine si une plainte peut être recevable.

La victime elle-même peut déposer plainte ou les représentants légaux lorsque la victime est mineure. La rédaction de l'article susmentionné empêche donc toute action des proches, oncles et tantes d'un mineur par exemple. En revanche, elle confirme que **tout enfant mineur peut déposer plainte par lui-même**, sans le concours obligatoire de ses parents. Cela est pertinent notamment lorsque ces derniers sont à l'origine des infractions commises sur l'enfant.

Lorsqu'un adulte a été victime de maltraitances dans l'enfance, plusieurs possibilités lui sont offertes : Il peut opter pour un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ou, au sens de l'article 40 du code de procédure pénale, directement auprès du procureur de la République, autorité judiciaire chargée de la représentation des intérêts de la société et de l'opportunité des poursuites. Adresser une plainte directement à cet interlocuteur permet à certaines victimes de repousser le moment, parfois difficile, de leur audition. Cette démarche peut parfois **s'inscrire dans un accompagnement thérapeutique** et ainsi laisser du temps à la victime pour rédiger sa plainte.



Le signalement

Le signalement permet à **toute personne d'informer la justice d'une infraction commise sur une personne dite vulnérable**. Ainsi, cela permet d'alerter la justice de faits commis sur des enfants mineurs, qui seraient en danger grave et imminent.

A la différence d'une plainte, **le signalement n'entraîne pas forcément l'ouverture d'une enquête**. Directement adressé au procureur de la République, cet écrit permet à la justice d'intervenir en protection d'un enfant victime si les circonstances l'exigent. Le signalement est d'ailleurs **obligatoire** pour tout fonctionnaire ayant été dépositaire dans l'exercice de ses fonctions d'un crime ou d'un délit commis sur un enfant et ce sans délai conformément aux dispositions de l'article 40-1 du code de procédure pénale.

L'information préoccupante

L'article R226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles dispose que : « une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement :

- pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être
- ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être ».

Cet écrit peut être **rédigé par toute personne proche de l'enfant et ayant été témoin ou ayant reçu des confidences d'un enfant**. Adressée au conseil départemental du lieu de résidence de l'enfant, cette information permet d'alerter les services de protection de l'enfance qu'un mineur est en danger ou qu'il est en risque de l'être. Toute information préoccupante est examinée par une cellule spécialisée, composée de travailleurs sociaux capables de déterminer l'urgence et la gravité de chaque situation. En fonction de leur analyse, cette alerte **pourra entraîner la saisie du procureur de la République** ou une enquête sociale diligentée par le département, lorsqu'une intervention est jugée nécessaire.



Comment choisir entre dépôt de plainte, signalement ou information préoccupante ?

Le dépôt de plainte est réservé strictement aux personnes **directement victimes de l'infraction**, qu'elles soient majeures ou mineures. Dans ce dernier cas, peu importe que le mineur soit accompagné ou non par ses représentants légaux.

Même si les dispositions législatives et réglementaires induisent une gradation dans la gravité des faits dénoncés, le signalement et l'information préoccupante peuvent être choisies de manière indifférenciée par les particuliers pour alerter les institutions face à une situation de danger. En effet, si un signalement est adressé au procureur de la République alors qu'il aurait été plus adapté de rédiger une information préoccupante au conseil départemental, les services judiciaires et administratifs assurent la cohérence du traitement des alertes en se transmettant les informations nécessaires.

Lorsqu'un bénéficiaire de l'association se questionne sur son mode d'action, **il bénéficiera d'informations juridiques précises pour que son alerte puisse être adressée au service le plus adéquat**.

L'HISTOIRE DE CÉLINA, 20 ANS

L'association propose **un accompagnement juridique aux adultes, adolescents et enfants victimes de maltraitance dans l'enfance**. Ce suivi juridique peut se dérouler directement **au sein de nos locaux avec une juriste**, lorsque la personne bénéficie d'un suivi thérapeutique à L'Enfant Bleu. Cette prise en charge pluridisciplinaire permet à la victime d'avoir **un accompagnement personnalisé à ses besoins**. C'est ce dont a pu bénéficier Céline depuis bientôt trois ans.



Céline est une jeune fille qui a été mise en relation avec l'association **grâce à son école** en septembre 2019. A l'époque âgée de 18 ans, elle explique qu'elle est partie du domicile familial pour fuir les violences physiques et psychologiques qu'elle subissait de la part de ses parents. Céline nous a appelé pour bénéficier d'un accompagnement psychologique. L'association a pu accéder à sa demande en lui proposant un suivi gratuit et spécialisé afin d'aborder la question de la maltraitance infantile et le psychotraumatisme. En parallèle de cette prise en charge thérapeutique, Céline a pu échanger avec une juriste de l'association dans le but de répondre à ses questionnements. Lorsqu'elle a quitté le logement familial, elle a pu être accompagnée par le CIDFF. Avec une assistante sociale de cette structure, elles ont rédigé une information préoccupante pour informer les autorités compétentes de la situation de ses petits frères mineurs encore au contact de leurs parents. Céline **minimisait encore les violences qu'elle subissait** à ce jour mais demeurait toujours **inquiète pour ses petits frères**. Dans ce but elle réalisa tout de même cette démarche

Lors de sa rencontre avec la juriste, Céline s'est interrogée sur l'opportunité d'un dépôt de plainte à l'encontre de ses parents. Cette démarche et les conséquences qu'elle comporte peuvent être **difficiles à gérer pour les victimes sur le plan émotionnel**. Ainsi, et pour assurer une cohérence entre le suivi juridique et psychologique, il a été décidé collégialement qu'il était primordial que Céline se centre davantage sur son suivi psychologique.

A l'issue d'un an et demi de thérapie, Céline a décidé d'entamer des démarches pour déposer plainte à l'encontre de ses parents.

La juriste lui a présenté les différentes démarches envisageables pour déposer plainte. Au vu de la situation de Céline et des faits de violences anciens qu'elle dénonçait, il apparaissait plus pertinent de **rédiger une lettre auprès du procureur de la République**. Céline s'est entretenue à plusieurs reprises avec la juriste pour rédiger cet écrit et revenir sur les faits de violences qu'elle avait subis dans son enfance. Il fallait également **rechercher tous les éléments de preuve** à la disposition de Céline pour **étayer ses dires** (témoins, photos, certificats médicaux). Sa psychologue était présente à chaque étape de cette rédaction, le cadre du suivi



thérapeutique ayant permis à Céline d'aborder les difficultés rencontrées lors de l'exercice de remémoration et de mise en mots des violences.

Afin de renforcer l'accompagnement juridique de Céline, la juriste l'a orientée vers une avocate partenaire de l'association.

Cette dernière a pu répondre à ses interrogations complémentaires, tout en la rendant vigilante sur la nécessaire application de loi en matière de prescription. Il était important que Céline puisse compter sur l'appui d'un conseil juridique qui pourrait la représenter si les faits dénoncés devaient entraîner une audience.

Suite à l'envoi de sa plainte au tribunal, Céline a pu être auditionnée par la brigade des mineurs et s'est soumise à une expertise psychologique auprès de l'unité médico-judiciaire. Ces actes ont pu être expliqués à Céline par sa psychologue et la juriste, avant leur réalisation pour qu'elle se sente en confiance. Céline s'est dite plutôt soulagée et contente.

Elle s'est sentie écoutée et a pu raconter ce qu'elle avait vécu. **Les démarches juridiques sont à ce jour toujours en cours** et les professionnels de l'association et son avocate restent attentifs aux suites de la procédure.

L'HISTOIRE DE CÉLINA ILLUSTRE LE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE RÉALISÉ AU SEIN DE L'ASSOCIATION QUI EST INDISPENSABLE POUR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ.

*« J'ai toujours subi des violences et je me suis toujours dit que c'était normal. Seulement, plus je grandissais, plus mon sentiment d'insécurité ne faisait qu'accroître et j'ai commencé à me sentir différente de ma famille. Depuis que j'ai réalisé difficilement les faits, je me suis lancée dans ces démarches. J'étais et je suis encore **noyée de peurs, de doutes et de remises en questions perpétuelles**. Ça a été relativement difficile au début de rédiger cette plainte et de réunir toutes ces preuves mais finalement **grâce à l'association j'ai pu y arriver**. Je me rappelle encore de la réaction de ma psychologue lors de la lecture de mon projet de plainte finalisé. Je ne faisais que **minimiser ce qu'il s'était passé** depuis le début de la thérapie, **par honte et par habitude**. Cependant, lorsqu'elle s'est exprimée sur mon écrit, ça a été un choc. C'est à partir de ce moment que je me suis promis que **je ne reculerai devant rien** et que **c'est devenu mon combat, aller mieux et rendre justice**. »*

LES CONSTITUTIONS

PARTIE CIVILE

La constitution de partie civile est l'acte par lequel L'Enfant Bleu va demander à être « partie civile » au procès pénal : cette démarche permet de **prendre part à la procédure, mettre en avant les droits des enfants, mettre en évidence les lourdes conséquences de la maltraitance, pointer du doigt les dysfonctionnements institutionnels** qui n'ont pu empêcher la commission des faits et défendre les intérêts de toutes les victimes de maltraitements infantiles.

La décision de se constituer partie civile est prise par la Présidente de l'association, sur les recommandations du Secrétaire général, de la Directrice et des juristes, et est ensuite soumise au Conseil d'Administration. L'Enfant Bleu se constitue partie civile dans les cas pour lesquels **une défaillance institutionnelle a été révélée**. Cette défaillance est souvent d'une telle gravité qu'elle n'a pu empêcher, ou qu'elle a même **directement conduit à la commission d'un crime ou d'un délit** sur un ou des mineurs. L'association se constitue également à la demande de magistrats ou afin de **représenter l'enfant victime** en l'absence de partie civile.

L'association s'investit dans les affaires complexes pour lesquelles, du fait de sa longue expérience, elle pourrait **apporter une expertise** et une réflexion en vue **d'améliorer le système de protection de l'enfance**. Ce travail permet à l'équipe de L'Enfant Bleu **d'observer les dysfonctionnements institutionnels** pouvant exister et cela l'amène à **se questionner** sur les leviers potentiels permettant **d'assurer une meilleure protection des mineurs**.

AFFAIRE TONY (3 ANS)

Avocat de l'association : Me Yves Crespin
Cour d'assises de la Marne, du 1 au 5 février 2021

Le 26 novembre 2016, le petit Tony âgé de 3 ans décédait à la suite des nombreux coups assés pendant plusieurs semaines, infligés par le compagnon de sa mère.

Le beau-père a été condamné à vingt ans de réclusion criminelle dont deux tiers de sûreté. La mère, coupable par son silence, a été condamnée à quatre ans de prison, dont un an avec sursis.

L'association, partie civile dans cette affaire, s'interroge sur le fait que **la justice n'ait jamais souhaité juger la mère de l'enfant** comme complice de l'infraction. Elle déplore **le silence autour de ce cas de maltraitance** ultime ayant entraîné la mort d'un enfant. L'entourage de l'enfant aurait dû soupçonner que le petit Tony était en danger et pourtant, **personne n'a parlé**.



AFFAIRE MEDHI (1 MOIS)

Avocat de l'association : Me Sidonie Leblanc
Cour d'assises de l'Isère du 18 au 21 mai 2021

Le 8 septembre 2018, Medhi est retrouvé mort au domicile de sa mère. La mère et le beau-père sont poursuivis pour violences volontaires ayant entraîné la mort d'un mineur de 15 ans sans intention de la donner.

La mère a été condamnée à six ans d'emprisonnement et le père a été acquitté. Le parquet a fait appel de ce jugement et l'audience s'est tenue du 30 mars au 1^{er} avril 2022.

L'association met en avant deux points sensibles dans ce dossier, en effet, **les graves dysfonctionnements des services sociaux et des professionnels de santé** ont pu conduire à la mort du nourrisson. Elle se questionne également sur le silence de l'entourage. Les témoignages des voisins recueillis dans le cadre de l'enquête confirment qu'ils connaissaient la situation précaire des parents et **entendaient les pleurs de l'enfant**.

AFFAIRE SMAËL (13 MOIS)

Avocat de l'association : Me Laurence Micallef-Napoly
Cour d'assises de la Marne, du 7 au 11 juin 2021

Le 12 octobre 2018, le nourrisson est retrouvé en arrêt cardiorespiratoire au domicile de ses parents. L'autopsie de l'enfant relèvera qu'il était depuis plusieurs mois privé de soins et d'aliments. Il a également été constaté de multiples lésions et fractures sur l'enfant.

Le père de Smaël a été condamné à vingt ans de réclusion criminelle et la mère à sept années de prison, notamment pour violences volontaires et privations d'aliments et de soin.

L'association pointe les graves dysfonctionnements des services sociaux, ainsi qu'une **carence dans la formation des professionnels de santé à la détection de la maltraitance infantile**. En effet, plusieurs signaux auraient clairement dû alerter sur le danger qui pesait sur l'enfant.

AFFAIRE KLÉONY (4 ANS)

Avocat de l'association : Me Caroline Rémond
Cour d'assises de la Somme, du 21 au 25 juin 2021

Le 22 novembre 2018, Kléony est retrouvée dans un état critique par les secours au domicile familial. La fillette succombe des suites de violences graves et répétées de la part de son beau-père. Le frère et les sœurs de Kléony ont également subi les violences perpétrées par le beau-père.

Ce beau-père a été condamné à trente ans de réclusion criminelle dont vingt ans de sûreté. La mère a été condamnée à cinq ans de prison dont quatre ans fermes pour violences habituelles et non-empêchement de crime.

L'Enfant Bleu s'est constituée partie civile pour dénoncer **le manque de réaction de la part des services sociaux et de la justice**. Ainsi que le silence coupable et la **non-assistance de la mère envers ses enfants**.

AFFAIRE ANGÉLIQUE (13 ANS)

Avocat de l'association : Me Yves Crespin
Cour d'assises de Douai, du 16 au 19 novembre 2021

Disparu en avril 2018, le corps d'Angélique est retrouvé sans vie dans un bois trois jours après sa disparition, suite aux aveux du présumé coupable, un ancien voisin récidiviste.

Il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de vingt-cinq ans de sûreté pour l'enlèvement, la séquestration, le viol et le meurtre d'Angélique.

L'association appelle à un **suivi socio-judiciaire systématique de tous les condamnés pour infractions sexuelles** avec des moyens adaptés et des professionnels formés. Lors de sa première condamnation, l'homme était sorti de prison **sans aucune obligation de traitement**, alors même qu'il présentait une personnalité anxieuse, antisociale avec des troubles psychosexuels.

PROCÈS EN APPEL

DAVID (8 ANS)

Avocat de l'association Me Véronique Boulay
Cour d'assises du Morbihan, du 24 septembre au 1 octobre 2021

En janvier 2017, David est retrouvé mort dans une baignoire. Sa mort est consécutive à une punition infligée pour avoir mangé des bonbons. Cette affaire est de nouveau examinée suite à l'appel formé par les deux accusés.

La mère et le beau-père ont été condamnés à une peine moins élevée qu'en première instance : vingt-cinq ans de réclusion criminelle pour torture et acte de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner et violences habituelles sur mineurs.

L'Enfant Bleu est une nouvelle fois présente afin de dénoncer **le silence « assourdissant » des voisins** face à ces violences. Dans cette affaire l'association s'interroge également sur **les limites du protocole suivi par le personnel enseignant** en matière de signalement de la maltraitance sur un enfant.

AFFAIRE TONY (3 ANS)

Avocat de l'association : Me Caroline Rémond
Cour d'assises de Charleville Mézières, du 15 au 19 novembre 2021

Tony est décédé suite aux nombreux coups reçus régulièrement par le compagnon de sa mère. Cette audience fait suite à l'appel formé par le parquet.

Le beau-père écope de la même peine à savoir vingt ans de réclusion criminelle dont deux tiers de sûreté. La peine de la mère a été aggravée, elle est condamnée à cinq ans d'emprisonnement.

L'association a de nouveau dénoncé le silence de l'entourage de Tony et la complicité de la mère qui ne fut pas retenue par la justice. Elle encourage l'entourage de tout enfant soupçonnant des violences sur ce dernier à parler et à **alerter pour le sauver**.

KENZO (22 MOIS)

Avocat de l'association : Me Véronique Boulay
Cour d'assises des Pyrénées Orientales, du 15 au 19 novembre 2021

Le 14 février 2017, Kenzo, est battu à mort dans une chambre d'hôtel à Lunel. Lors du procès en 1^{ère} instance, le beau-père de Kenzo a été reconnu coupable du meurtre sur mineur de 15 ans et d'actes de torture et de barbarie. La mère quant à elle était reconnue complice de ces derniers faits.

Le beau-père a fait appel de la décision et il a écopé de la même peine qu'en première instance à savoir la réclusion criminelle à perpétuité et vingt-deux ans de sûreté.

L'Enfant Bleu s'est de nouveau constitué partie civile pour mettre en avant la **responsabilité de l'entourage** de l'enfant ainsi que le rôle des professionnels dans le signalement de la maltraitance infantile.

Photo, en haut à gauche

Novembre 2021, Adrien Taquet Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles est venu assister à une de nos séances de prévention aux côtés des membres de notre association.

Photo, en bas à gauche

Aurélien Liudet, psychologue et Chloé Boulay, bénévole écoutante à l'association, animent la séance de prévention auprès d'une classe de CE2 de l'école Fernand Léger.

Photo, à droite

Les élèves de CE2 de l'école Fernand Léger à Malakoff accompagnés de leur professeur et de l'équipe prévention.



LA PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

en maternelles, élémentaires et collèges

La plupart des adultes que nous rencontrons témoignent de leur regret de ne pas avoir parlé de leur vécu lorsqu'ils étaient enfants. Ils nous disent qu'ils ne savaient pas que les maltraitements subis étaient anormaux et interdits, et vers quel adulte ressource se tourner pour trouver de l'aide.

Ceci renforce notre conviction quant à l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves, de les alerter sur les risques de maltraitance, en évitant que des problèmes surviennent ou en limitant leurs effets. Ces interventions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires, mais aussi les parents.

Nos interventions sont financées par l'association. Ainsi, elles sont gratuites pour tous les établissements scolaires.

De manière systématique, lorsque nous intervenons en école maternelle et en école élémentaire, **l'une des trois psychologues qui composent notre équipe**, dont une nouvelle, **arrivée cette année, rencontre tout d'abord les équipes scolaires** de chaque établissement afin de présenter et de préparer la mise en place du projet.

Par la suite, **une réunion d'information à l'intention des parents** est proposée pour présenter nos actions et s'adresser à eux en tant que **parents protecteurs**, qu'ils sachent quoi faire s'ils ont connaissance d'une situation de maltraitance. C'est également pour eux l'occasion de discuter des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur parentalité. En Île-de-France en 2021, nous avons rencontré 90 parents, dans le cadre de ces réunions. Elles ont été peu nombreuses en raison des consignes sanitaires en vigueur qui freinaient leur organisation.

Enfin, **le psychologue et un animateur de prévention de l'association se rendent dans les classes**, en présence de l'enseignant, pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves. L'association a informé en 2021, 2376 enfants en Île-de-France et 1347 en Haute-Garonne (L'Enfant Bleu Toulouse).

Pour chaque classe, il s'agit de trois interventions d'une heure, à une semaine d'intervalle, ce qui a représenté en Île-de-France 357 séances de prévention.

A la fin de l'année scolaire, il est proposé aux équipes scolaires de **faire un bilan**. Ces réunions nous permettant d'adapter notre protocole en fonction des retours, d'envisager la poursuite ou non de ces actions sur l'année suivante et de **leur remettre une mallette de livres accompagnée de fiches de lecture, dans l'optique de poursuivre ces échanges avec les élèves.**

En collège, les interventions se mettent en place de la même façon, à raison de deux interventions d'une heure et demie à deux semaines d'intervalle. Celles-ci sont également assurées par une juriste car les élèves ont des questions relatives au droit.

Concernant la mise en place de ces préventions, **les écoles peuvent nous solliciter** directement. Les demandes sont de plus en plus nombreuses. Nous pouvons également contacter ces établissements pour leur présenter notre projet. Nous avons aussi été sollicités par des **associations de parents d'élèves.**



4640

élèves sensibilisés lors de nos séances de prévention

COMMUNICATION ET
SENSIBILISATION



15 937 abonnés

+21 % d'abonnés
13 161 en 2020

Utilisateurs atteints
278 229

Interactions
22 286



1 968 abonnés

+63,6 % d'abonnés
1203 en 2020

Publications
74

Impressions
486 356

Visites du profil
37 801

Mentions
1 290



4 621 abonnés

+62 % d'abonnés
2 851 en 2020

Publications
71

40 en 2020

Utilisateurs atteints
27 338



2 490 abonnés

+336 % d'abonnés
751 en 2020

Publications
35

www.enfantbleu.org

91 689 visiteurs

20,3 %
de visiteurs récurrents

79,7 %
de nouveaux visiteurs

124 apparitions dans les médias



RAPPORT FINANCIER

Depuis plus de 30 ans L'Enfant Bleu accueille et **protège les enfants victimes** de toutes les formes de maltraitance et les adultes qui l'ont été durant leur enfance. Elle mène également des séances de **prévention** dans les établissements scolaires et œuvre à l'**amélioration du système de la protection de l'enfance**. Autant de missions dont le public peut bénéficier **entièrement gratuitement**.

Ainsi, afin de **garantir à chaque victime un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire**, l'association travaille chaque année à collecter des ressources financières essentielles.

Charges d'exploitation **687 644 €**

En 2021, nous avons pu **mener à bien notre plan de développement** Il est d'autant plus nécessaire que l'association s'est organisée pour répondre à l'augmentation continue des demandes d'aide des victimes (+136 % en 2021 par rapport à 2019).

Pour cela nous avons :

- **Développé l'équipe des professionnels** : création d'un deuxième poste de juriste salarié et le recrutement d'une troisième psychologue vacataire pour nos actions de prévention dans les écoles.
- **Ouvert un second groupe de parole** pour les adultes victimes de violences sexuelles pendant leur enfance.
- **Procédé à l'ouverture de l'antenne Isère.**

Cependant, nous avons contenu nos dépenses en 2021 car elles ont **augmenté de seulement 3,9% par rapport à 2020**.

L'association **L'Enfant Bleu** emploie la quasi-totalité des fonds perçus directement dans son activité propre auprès des bénéficiaires. L'accompagnement des victimes s'effectuant toute l'année et nécessitant un personnel hautement qualifié et engagé sur le long terme, les salaires et honoraires des professionnels reste le poste prépondérant dans nos dépenses.

Enfin, il a été nécessaire **d'augmenter le poste « sensibilisation-communication »** pendant cette période difficile de la pandémie du Covid 19, pour **maintenir le contact avec les protecteurs des mineurs victimes de maltraitance** mais aussi pour **accompagner le mouvement actuel de libération de la parole**.

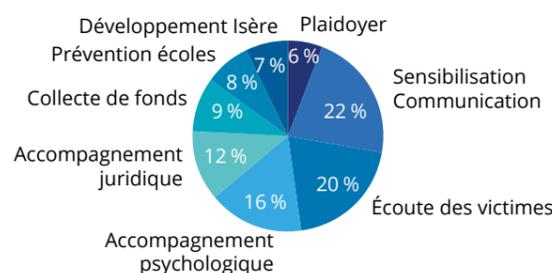
Valorisation du bénévolat, des prestations et des biens offerts

Une association telle que L'Enfant Bleu ne peut pas réaliser ses missions sans ses **bénévoles** et sans ses **mécènes**. L'ensemble de ses prestations gratuites représentent près du tiers de nos charges d'exploitation.

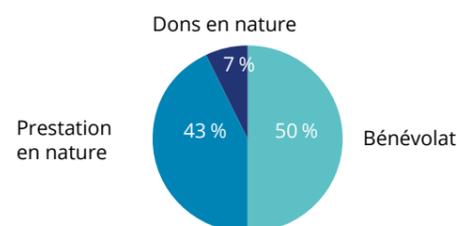


Répartition des dépenses par programme :

La prévention et l'assistance aux victimes représente 63% de notre budget.



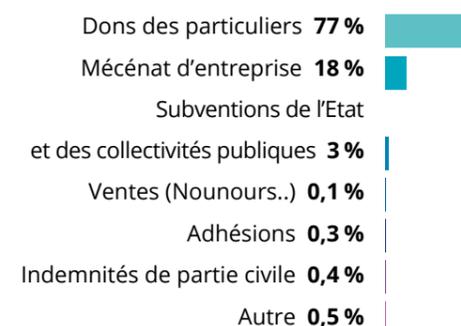
217 869 €



Agence Digitale Keys : traitement des données	6,9 %
Agence Netsulting (Régérencement naturel)	0,4 %
Agence The Desk : relation presse	6,9 %
Bénévoles de l'association	41,4 %
Cabinet Boury : relation Institutionnels	13,8 %
Cabinet Watrelot : Conseil juridique	1,5 %
Commission juridique : 9 avocats	7,7 %
Sté Everlink : Téléphonie et informatique	7,4 %
Sté Havas Play (Jeux vidéo, Spot)	14 %

Produits d'exploitation

747 157 €



95% de nos ressources ont été assurées par nos donateurs particuliers, entreprises et fondations.

Nous avons, notamment, bénéficié d'une **subvention de l'Education Nationale**, en soutien à nos actions de prévention en établissements scolaires. Celle-ci couvre environ 40 % du coût de ce programme. Notre antenne Isère, installée à Grenoble en juin 2021, **a été accueillie très favorablement**. Nous avons obtenu des financements locaux à hauteur de **5% de nos ressources**.

Au total, notre résultat d'exploitation s'élève à 104 408 €.

Ce résultat positif va nous permettre de **poursuivre notre plan de développement**.

- Consolider l'ouverture de notre antenne Isère.
- Ouvrir une nouvelle antenne pour la région PACA prévue pour le dernier trimestre 2022.
- Déployer progressivement un réseau de psychologues sur tout le territoire français.
- Ouvrir de nouveaux groupes de parole.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion de l'association établi par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Franck Pasquinelli - Commissaire aux comptes - CRIFA

NOUVEAU CLUB ENTREPRISE

*S'engager durablement contre
les violences faites aux enfants!*



“ En créant ce club, nous avons souhaité mettre en avant les entreprises qui nous accompagnent et créer un vrai lien entre elles et les équipes de l'association.

Après avoir reçu un kit de communication dédié, nous les convions donc chaque année à un événement commun, afin de discuter ensemble des projets de l'association.

Il est également important pour nous de pouvoir mettre en relation ces différentes sociétés entre elles, puisque unies par le même combat !



Laura Morin
Directrice Nationale



Aidez les enfants et déduisez de vos impôts 60% de vos dons



Soyez visible comme partenaire sur le site de L'Enfant Bleu



Intégrez un réseau d'entreprises généreuses et engagées



Valorisez votre image en apposant le label sur tous vos outils de communication

Partenaire Engagé : à partir de 200€ par mois, soit 80€ après réduction fiscale de 60%.

Grand Mécène : à partir de 850€ par mois, soit 340€ après réduction fiscale de 60%.

Aidez-nous à les protéger !

En apposant le Label Partenaire Engagé sur votre site, vous participez activement à la protection des enfants au quotidien et dans la durée.

Votre soutien nous permet d'agir sur le terrain auprès des enfants mais aussi des adultes victimes de maltraitances dans l'enfance.

Chaque euro collecté est un pas de plus vers leur reconstruction.

Chaque partenaire engagé pourra, chaque année :

- bénéficier d'une réduction fiscale de 60%
- être visible sur notre site internet
- recevoir notre kit de communication
- utiliser le macaron label « partenaire engagé »
- recevoir notre rapport d'activité
- recevoir nos newsletters
- être convié à tous les événements annuels réunissant les membres du club

Les membres du Club Grands Mécènes pourront aussi :

- affecter leurs dons à des actions précises
- utiliser le macaron label « Grand Mécène »
- recevoir un intervenant dans leur entreprise

NOS PARTENAIRES



NOS PARRAINS, MARRAINES & AMBASSADRICE

Fervents défenseurs de la protection de l'enfance, c'est avec un **engagement sans faille** que nos parrains, marraines et notre ambassadrice répondent toujours présents pour L'Enfant Bleu.



Julie Andrieu, animatrice

Marraine de L'Enfant Bleu depuis 2020

« En entrant dans l'adolescence, je vécus un engagement en faveur des droits de l'enfance par procuration. Ma mère, Nicole Courcel, s'était **engagée bénévolement** et anonymement auprès d'une toute jeune association : L'Enfant Bleu.

Très vite, elle partit à la rencontre des enfants dans toute la France, pour tenter d'engager le dialogue dans les familles. Je me souviens de ses colères, de ses larmes parfois, de son courage toujours, face à l'insoutenable palette de violences perpétrées sur des enfants.

C'est évidemment **en hommage à ce travail du cœur et du quotidien**, celui de ma maman comme celui de dizaines de bénévoles au sein de L'Enfant Bleu, que j'ai accepté d'être l'une des marraines de l'association. **Mobilisons-nous tous pour que les droits de l'enfant soient éternellement souverains.** »

Mohamed Bouhafsi, journaliste

Parrain de L'Enfant Bleu depuis 2020



« Tout d'abord je tenais à vous dire que j'étais très fier de m'engager à vos côtés et de pouvoir **apporter ma pierre à l'édifice.**

Cet engagement auprès de tous les bénévoles de l'Enfant Bleu est **très important pour moi.** Mon histoire personnelle fait écho aujourd'hui. Je ne pouvais pas rester les bras croisés. Même si les souvenirs sont douloureux je devais parler.

Dans le contexte actuel, je me sentais **obligé de réagir et d'intervenir. Si mes écrits et mon histoire peuvent sauver une vie ou plusieurs, peuvent changer la mentalité d'un père, d'une mère, d'un proche ou d'une personne x qui assiste à ça, alors je serais heureux.** Ce serait alors ma plus belle victoire. Et je suis prêt à m'engager pour jouer ce match décisif. »



Alix Poisson, comédienne

Marraine de L'Enfant Bleu depuis 2015

« Pour des raisons à la fois personnelles et civiques, la maltraitance de l'enfant est un sujet qui me touche au plus haut point depuis longtemps. Elle m'est insupportable. Et elle l'est d'autant plus que je constate à quel point encore maintenant, **elle est méconnue, tabou, voire cachée.**

Les gens qui travaillent à L'Enfant Bleu sont des **« témoins secourables »**. Ils apportent une écoute, une aide psychologique, juridique, une prise en charge thérapeutique, assurent des opérations de prévention. Nous pouvons, nous devons, tous apporter notre petite pierre à ce grand travail, de mille façons différentes. En en parlant, en donnant de l'argent, même peu, et surtout **en ayant le courage de ne pas fermer les yeux. Mieux vaut se tromper que de laisser faire.**

Je suis fière d'apporter mon soutien à l'association car je crois profondément que si nous sommes deux, puis quatre, puis mille, puis tous, nous ferons bouger les choses. »



Valérie Karsenti, comédienne

Marraine de L'Enfant Bleu depuis 2014

« Lorsque Isabelle Debré m'a proposé de devenir marraine de L'Enfant Bleu, ma première réaction a été la peur. Oui, ce n'est pas brillant mais c'est vrai : la peur de ne pas être à la hauteur. Savoir qu'un enfant puisse être maltraité, qu'il subit au sein de sa propre famille des violences physiques et psychologiques m'a toujours horrifiée.

Mais Isabelle m'a convaincue de venir voir les équipes de L'Enfant Bleu. J'ai rencontré les écoutants bénévoles, les psychologues, les juristes, **j'ai vu la force et la conviction avec lesquels ils travaillent chaque jour pour venir en aide à ces enfants victimes de maltraitance.** Grâce à eux, j'ai compris que c'est en agissant que l'on peut transformer la peur en force.

Je me suis donc engagée auprès de L'Enfant Bleu. Parce que fermer les yeux et les oreilles ne mène nulle part. **Parce que nous pouvons tous écouter, entendre, alerter, protéger.** Ces enfants ont besoin de nous, de notre courage. Chacun de nous peut agir. Chacun de nous a une responsabilité.

Ensemble, nous pouvons y arriver. »

Frédéric Bouraly, comédien

Parrain de L'Enfant Bleu depuis 2014



« C'est mon amie Valérie Karsenti qui m'a fait connaître l'existence de L'Enfant Bleu et je dois dire que j'y suis allé à reculons. Quand on me parlait de maltraitance envers les enfants, il y avait souvent chez moi une distance, une pudeur, un recul, une peur sans doute. Devant l'ampleur de ce drame, je me sentais à la fois impuissant, inutile, sinon fataliste. **Grâce à L'Enfant Bleu, mon regard a changé.**

Depuis que j'ai rencontré cette équipe extraordinaire, j'ai compris que si des enfants en souffrance sont pris en charge par des gens compétents, professionnels et engagés, comme celles et ceux qui travaillent au sein de L'Enfant Bleu, alors il y a **une possibilité de réparation, de résilience et d'espoir.**

Alors, si de près ou de loin vous êtes confrontés aux problèmes douloureux de la maltraitance envers les enfants, n'hésitez pas à les appeler ! »



Léa alias Je ne suis pas jolie, créatrice de contenus

Ambassadrice de L'Enfant Bleu depuis 2021

« Je suis heureuse de m'engager aux côtés de L'Enfant bleu pour défendre la cause des violences faites aux enfants. La question des droits de l'enfant est une cause que je défends, qui me touche depuis toujours et encore plus depuis que je suis devenue moi-même parent.

Bien que le plus grand nombre soit de plus en plus sensibilisé, il est **nécessaire de continuer à faire connaître et défendre cette cause.** « Tout adulte a un jour été un enfant ». J'ai donc à cœur de mener cette lutte pour faire cesser les tabous et ainsi éduquer les plus jeunes qui seront les parents de demain.

Libérer la parole notamment via les réseaux sociaux peut-être une des façons de faire avancer cette cause et je suis honorée d'agir aux côtés de L'Enfant bleu en tant qu'ambassadrice. »



REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous nos soutiens, grâce à qui nous œuvrons chaque jour pour les victimes !

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans les nombreux particuliers, entreprises et fondations qui nous soutiennent.

Merci à vous particuliers, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité, vos messages de soutien et pour les riches échanges que nous avons sur le web.

Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association.

Merci à nos avocats de porter si haut la voix de L'Enfant Bleu.

Merci à nos attachées de presse pour leur dynamisme et leur accompagnement sans faille.

Merci à nos parrains, marraines et notre ambassadrice pour leur engagement à nos côtés lors d'événements quels qu'ils soient.

Enfin, **un grand merci aux membres de l'association** qui ont permis la création de ce rapport d'activité.

Écriture

Isabelle Debré, Présidente
Michel Martzloff, Secrétaire Général
Laura Morin, Directrice nationale
Bénédicte Kérébel, Juriste
Léonie Robert, Juriste
Elise Bouncer, Psychologue
Camille Gaillard, Psychologue
Pauline Grison, Responsable communication & chargée de collecte
Sophie Martial, Assistante communication

Mise en page

Alban Perinet, Graphiste freelance



L'Enfant Bleu

enfance maltraitée

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée

Association d'intérêt général à caractère social
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org
01 56 56 62 62



www.enfantbleu.org